



HAL
open science

Les enseignants et l'ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés)

Amelie Pihen

► **To cite this version:**

Amelie Pihen. Les enseignants et l'ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés). Education. 2012. dumas-00735804

HAL Id: dumas-00735804

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00735804>

Submitted on 26 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**MASTER 2 SMEEF
SPÉCIALITÉ « PROFESSORAT DES ÉCOLES »
ANNÉE 2011/2012
SEMESTRE 4**

INITIATION À LA RECHERCHE

MÉMOIRE

**NOM ET PRÉNOM DE L'ÉTUDIANT : PIHEN Amélie
SITE DE FORMATION : Outreau
SECTION : M2A**

**Intitulé du séminaire de recherche : Sociologie
Intitulé du sujet de mémoire : Les enseignants et l'ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés)
Nom et prénom du directeur de mémoire : GARCIA Chantal**

Direction

365 bis rue Jules Guesde
BP 50458
59658 Villeneuve d'Ascq cedex
Tel : 03 20 79 86 00
Fax : 03 20 79 86 01
Site web : www.lille.iufm.fr

Introduction :

Si j'ai voulu suivre le séminaire de sociologie, c'est parce que depuis ma première année de licence d'histoire j'ai étudié la sociologie électorale et religieuse. Il me semblait donc intéressant de poursuivre des études dans cette discipline, mais cette fois – ci, dans le domaine de l'éducation. En effet, la sociologie est une science qui a pour objet l'étude des institutions et des groupes humains, elle permet d'étudier la différenciation sociale, on observe les individus, leurs comportements, leurs réactions. On peut se retrouver face à des problèmes certes liés à l'éducation mais aussi diverses catégories de personnes : enseignants, enfants, parents ou autres... C'est ce dernier aspect qui m'a attirée. Je ne voulais pas m'enfermer dans l'étude d'une discipline enseignée à l'école primaire comme par exemple les mathématiques ou encore l'histoire géographie. Un professeur doit bien évidemment enseigner les contenus disciplinaires aux enfants, donc construire avec eux une culture scolaire, commune à tous et doit aussi connaître l'aspect humain, social de ses enseignements qui doivent aboutir à l'épanouissement et à la socialisation des enfants.

J'ai souhaité ensuite travailler sur le thème du handicap, puisque lors de mes différents stages de première année de Master, j'ai été confrontée par trois fois à la présence, dans une classe, d'un enfant qui présentait un handicap soit physique, soit mental. Cela m'a interpellée. A la suite de longues discussions avec les professeurs des écoles, j'ai remarqué qu'ils étaient en manque de moyens, ne sachant pas, ni comment, agir face à ces enfants en si grandes difficultés. Démunis face aux comportements des enfants, les professeurs des écoles manquaient aussi de méthodes pédagogiques adaptées à ces situations parfois contraignantes. Ils n'avaient pas bénéficié d'une formation spécialisée pour prendre en charge des enfants handicapés. Je supposais aussi que travailler sur le handicap m'aiderait, au cas où, je devrai prendre en charge un élève handicapé. Ainsi, je n'aurai pas la même appréhension, ni le même regard qu'un enseignant novice, ne connaissant quelques notions ou concepts de base sur ce thème.

Dans le cadre de ce mémoire de recherches, la problématique générale que j'ai choisie est la suivante « ***comment les enseignants appréhendent - ils la scolarisation des***

enfants en situation de handicap en milieu ordinaire ? ». Précisément, ma problématique de recherches ciblera certaines caractéristiques des enseignants (leur âge et leur genre) « *L'âge et le genre des enseignants influencent – ils fortement leur perception et leur prise en charge des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire ?* »

Dans une première partie, je ferai le bilan de mon rapport d'étapes comportant la définition de l'objet d'études, la présentation des problématiques, des hypothèses ainsi que du principal moyen d'investigation et les premiers résultats. Dans une seconde partie, j'analyserai les résultats de mes deux moyens d'investigation, je ferai un retour sur les hypothèses initiales et je présenterai les apports de la recherche et pour ma future pratique professionnelle.

1ERE PARTIE : l'objet

d'études et le principal

moyen d'investigation

I) Définition de l'objet d'études :

Dans un premier temps, il semble important de présenter les deux éléments constitutifs de mon objet d'études qui sont : le handicap et les enseignants mais aussi le lien existant entre ces deux éléments.

a) Le handicap :

Les avis sont très controversés concernant la définition du terme handicap. Les conceptions et les différentes significations sont multiples.

1.) Définitions :

Dans son ouvrage, Rémi Casanova¹, s'intéresse à l'A.S.H c'est – à - dire « l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés ». C'est la nouvelle appellation générale de l'enseignement spécialisé. Elle remplace depuis 2006, « l'A.I.S » (adaptation et intégration scolaire). On passe d'une intégration de l'enfant en situation de handicap à sa scolarisation. Ces dispositifs pour l'enfance handicapée sont dorénavant dissociés de ceux existant pour lutter contre les grandes difficultés scolaires qui sont prises en charge depuis 1981 dans le cadre de « l'éducation prioritaire ».

Selon le dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation, « handicap » résulte pour un individu donné d'une déficience ou d'une incapacité qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle normal en rapport avec l'âge, le sexe, les facteurs sociaux et culturels ».

Il est également important de connaître la classification des principales déficiences

1 CASANOVA R.;1999, *la classe spécialisée, une classe ordinaire?*, pratiques et enjeux pédagogiques, ESF .

qui peuvent affecter les élèves². Tout d'abord, il y a les troubles intellectuels et cognitifs concernant les déficiences intellectuelles comme l'autisme, les troubles psychiques par exemple les troubles du comportement. Ensuite il y a les troubles auditifs (concernant l'oreille et aussi les structures annexes et leurs fonctions), visuels ou moteurs (un obstacle pour se mouvoir), ou encore viscéraux (cœur, poumon, rein, problème immunitaire).

2.) Du point de vue historique :

Éric Plaisance³ explique quelles ont été les grandes étapes de l'éducation spéciale en France. En 1909 se mettent en place les classes de perfectionnement pour les enfants « arriérés », en 1943 apparaît la politique de « l'enfance inadaptée ». L'ordonnance du 6 Janvier 1959 prolonge la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans ce qui sera effectif dès 1967. Poursuivre une scolarité étant en lien direct avec le principe républicain d'éducabilité, il apparaît un double mouvement : celui de la prévention de l'échec scolaire et celle de la prévention de l'adaptation scolaire. Le tournant des années 1970 est celui du passage à une politique globale et favorable au handicap ; cela se manifeste par la création des groupes d'aide psycho - pédagogique, les GAPP. Ils ont pour objectif de permettre à tous les enfants, quelle que soit leur catégorie sociale différente, de s'adapter aux exigences de l'école et de créer des structures pour l'accès à la scolarisation ordinaire. Mais, c'est principalement la loi d'orientation du 30 Juin 1975 qui marque l'histoire de l'éducation spéciale.. Cette loi a pour objectif premier, l'intégration des enfants et des adolescents handicapés en milieu scolaire ordinaire. On définit dorénavant une personne handicapées comme « toute personne reconnue comme telle par les commissions départementales ».

En 1980, l'OMS (organisation mondiale de la santé) estime qu'un handicapé est un sujet dont l'intégralité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge, d'une maladie ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromises. Des circulaires datant de 1982, 1983 et 1991 précisent les

2 MEN ; 2010, *les élèves du premier degré*, Repères et références statistiques, édition 2010.

3 PLAISANCE E. ; 2007, *Quelle école pour les élèves handicapés ?* Revue française de pédagogie.

modalités et les conditions de cette scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire. Ces circulaires réaffirment l'esprit de la loi de 1975, en rappelant que l'intégration des jeunes handicapés en milieu ordinaire est la priorité du plan. De nombreuses circulaires de rentrée dans les années 2000 insistent sur le droit à la scolarisation des enfants handicapés ou des enfants inadaptés.

Cependant, l'étape la plus importante pour l'intégration du handicap est la publication de la loi du 11 Février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'article 2 de cette loi, définit le handicap comme « une limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly-handicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

b) Les enseignants :

Le dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation⁴ indique que le terme enseignant, dans son sens collectif s'applique à un groupe de personnes relevant principalement du ministère de l'Éducation Nationale. Il recouvre des catégories diverses.

La définition du mot prête à discussion, il est certain qu'il est difficile de s'en tenir à celle de Littré selon laquelle « l'enseignant est celui qui enseigne » ou à une définition de la sociologue Agnès Van Zanten qui dit que « l'enseignant est une personne qui transmet des connaissances, des méthodes d'apprentissage en contrôle d'acquisition ». L'UNESCO le caractérise comme « toute personne qui a charge de l'éducation des élèves » ou « toute personne qui en instruit d'autres ». On remarque donc la complexité à donner une définition précise d'un l'enseignant.

En outre, les enseignants de l'école primaire peuvent enseigner, soit au sein de l'école maternelle, soit à l'école élémentaire. L'enseignement à l'école primaire est assuré

⁴ CHAMPY P. ; ETEVE C. ; 2005, *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris, Nathan.

depuis 1992 par des professeurs des écoles, nommés nouvellement dans une académie ou par des « instituteurs » recrutés par concours départemental. Le professeur des écoles comme les instituteurs sont polyvalents, ils dispensent des enseignements dans plusieurs disciplines (comme les mathématiques, le français, l'histoire – géographie...) auprès d'un public jeune et des enfants de 2 à 11 ans.

Le corps enseignant se féminise, et plus particulièrement à l'école primaire (le taux de féminisation s'élève à 81,7 % au 1er Janvier 2011). Après Ida Berger, Claude Thelot a constaté que « le lent embourgeoisement » des enseignants du premier degré se poursuivait. De nos jours, les enseignants des écoles primaires ont le plus souvent une origine sociale moyenne. Au 1er Janvier 2011, ils ont en moyenne 40,2 ans..

Il faut également mentionner le fait que la formation initiale reçue par les enseignants peut être différente. Certaines auront reçu une formation par la biais en école normale, d'autres en IUFM (institut universitaire de formations des maîtres), ou encore une formation spéciale AIS ou ASH.

c) Le lien entre le handicap et les enseignants :

Il semble important de signaler ici la *Convention internationale des droits de l'enfant rédigé par l'ONU* (Organisation des Nations Unies) à Genève en 1989. En effet , l'article 23 porte sur les droits des enfants handicapés. Ils doivent obtenir des droits spéciaux, une aide si possible gratuite, et un accès à l'éducation, à la formation, à l'emploi et à la culture.

L'étape la plus importante concernant la scolarisation des enfants handicapés est la parution de *la loi du 11 Février 2005*, promulguée au Journal Officiel le lendemain. Elle se compose de cent un articles se rapportant à différents secteurs comme la santé, l'emploi ou encore la scolarité. On dénombre quatre articles (articles 19 à 22), portant sur la scolarité, l'enseignement supérieur et professionnel. Cette loi est une innovation fondamentale concernant les droits des personnes handicapées depuis la loi du 30 Juin 1975.

Détaillons chaque article pour montrer le rôle de l'enseignant dans la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire.

Article 19 : Selon cet article, le service public de l'éducation doit assurer une formation à tout enfant ou adolescent présentant un trouble du handicap. Ces enfants doivent être scolarisés dans l'établissement le plus proche de leur lieu de résidence, qui devient « l'établissement de référence ». Par conséquent, les écoles maternelles et élémentaires se voient dans l'obligation d'accueillir tout enfant. Il est nécessaire aussi pour les écoles de mettre en place un projet personnalisé de scolarisation (PPS) qui « propose des modalités de déroulement de la scolarité coordonnées aux mesures permettant l'accompagnement de celle – ci » et ainsi d' adapter un parcours de formation pour chaque enfant.

Article 20 : Doit être proposée une aide pour les élèves et aussi pour les professeurs des écoles ; en effet, il est possible de recruter des assistants d'éducation, des auxiliaires de vie scolaire individuelles ou collective, afin d'exercer les fonctions d'aide à l'accueil et à l'intégration des élèves handicapés.

Article 21 : Le rôle des acteurs sociaux est précisé : les parents « sont étroitement liés à la décision d'orientation », et aussi les assistants d'éducation (leurs formations et leur fonctions y sont développées).

Article 22 : Cet article aborde le fait que selon les programmes d'instruction civique et de morale à l'école primaire, doit être assurée une formation des élèves pour faire connaître et surtout instaurer le respect vis-à-vis des personnes handicapées. Ainsi, « Les établissements scolaires s'associent aux centres accueillant des personnes handicapées, afin de favoriser les échanges et les rencontres entre les élèves ».

Doit être précisées ici, les diverses situations dans lesquelles les professeurs des écoles peuvent avoir à enseigner auprès d' élèves handicapés : soit en classe ordinaire soit en CLIS (classes d'inclusion scolaire). Les enseignants vont donc rencontrer quelques

problèmes face à ces situations.

II) Questions initiales, problématiques et hypothèses de recherches :

a) Questions initiales :

Avant de débiter ma recherche sociologique, je me suis posé des questions que je vais présenter ici: Elles concernent d'une part la perception par les enseignants des élèves en situation de handicap, d'autre part leurs prises en charge et les difficultés qui leur sont liées.

Questions concernant la perception des élèves en situation de handicap :

- Les enseignants du premier degré ont – ils connaissance de la loi du Février 2005 ?
- Qu'apporte la loi du 11 Février 2005 aux professeurs des écoles concernant la gestion du handicap à l'école ?

Questions concernant la prise en charge des élèves en situation de handicap :

- Pour les professeurs des écoles, est - ce un choix personnel d'enseigner auprès d'enfants handicapés ?
- Les professeurs des écoles peuvent – ils refuser d'accueillir un enfant en situation de handicap dans leur classe ? Peuvent – ils disposer d'outils ?
- L'intégration du handicap est – elle perçue comme une opportunité, ou non, par les professeurs des écoles ?
- Les professeurs des écoles adaptent – ils leurs enseignements lorsqu'ils prennent en charge un enfant handicapé ? De quelles façons ?

b) Problématique générale et de recherches :

Après m'être posé ces questions diverses concernant la perception et la prise en charge par les professeurs des écoles des enfants handicapés, je sentie à même de formuler une problématique générale pour mon mémoire : « *Comment les enseignants du premier degré appréhendent - ils la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap ?* ». Puis mon questionnement s'est affiné.

A présent, je peux formuler ma problématique de recherches ainsi : « *L'âge et le genre des enseignants influencent – ils fortement leur perception et leur prise en charge des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire ?* » Pourquoi avoir choisi ces deux facteurs, l'âge et le genre des enseignants. Selon moi, les enseignants plus âgés seraient plus expérimentés et donc seraient détenteurs de méthodes, de pratiques professionnelles plus adaptées pour accueillir des enfants en situation de handicap. Concernant le genre, je suppose qu'une enseignante serait plus à l'aide avec des enfants handicapés. En effet, elle a un contact plus facile avec les élèves, peut être aussi un peu plus de patience. Ces hypothèses seront testées lors de mes investigations.

c) Hypothèses de recherches :

Mes hypothèses de recherches doivent prendre en considération la loi du 11 Février 1005 et aussi sa perception par les professeurs des écoles.

1). La loi du 11 Février 2005 :

La loi du 11 Février 2005 pourrait être perçue, si elle était connue par les professeurs des écoles, comme un changement radical pour la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire. En effet, Serge EBERSOLD⁵ avance l'idée que la présence du handicap à l'école pourrait être perçue par certains enseignants comme une opportunité d'ouverture à la diversité. En s'adressant à tous les enfants, elle serait une étape supplémentaire dans la démocratisation de l'école. De plus, cette loi entraînerait un profond bouleversement au niveau du fonctionnement de l'équipe éducative. En effet, l'auteur estime que les relations avec les parents, et aussi les professionnels de la santé

5 PLAISANCE E., 2007, *Quelle école pour les élèves handicapés ?*, Paris, Revue française de pédagogie.

seraient nécessaires pour permettre une scolarisation efficace des enfants porteurs d'un handicap en milieu ordinaire. Cependant, il s'interroge sur l'efficacité de la loi ; il pose la question de savoir s'il suffit d'énoncer la loi pour qu'elle s'applique.

2) Les hypothèses de recherches :

Hypothèse 1 : Elle concerne le genre des enseignants. Les femmes seraient plus à l'aise que les hommes avec la scolarisation des enfants handicapés en situation ordinaire. En effet, au sein du premier degré, au 1er Janvier 2011, le taux de féminisation est de 81,7% ce qui pourrait traduire le goût qu'ont les femmes à s'occuper des jeunes enfants en général. On peut donc supposer qu'elles s'occuperaient aussi volontiers des jeunes enfants handicapés.

Hypothèse 2 : On peut supposer aussi que la perception par les enseignants du handicap varierait en fonction de leur âge. En effet, les professeurs ayant plusieurs d'années d'expérience seraient certainement plus à l'aise avec un enfant en situation de handicap que les enseignants novices, tout juste sortis de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres. Ils seraient en possession de diverses méthodes pédagogiques, qu'ils pourraient adapter ayant une meilleure maîtrise de la classe.

Hypothèse 3 : La formation concernant le handicap devrait faciliter la gestion effective par les enseignants du handicap en classe. La loi du 11 Février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées stipule que les professeurs ainsi que les personnels d'encadrement, d'accueil et de service recevraient une formation spécifique sur l'éducation des élèves handicapés. Cependant , l'an passé durant mes différents stages, les enseignants que j'ai rencontrés, disaient connaître l'existence de cette loi, mais ne savaient pas comment l'appliquer correctement et soulevaient le problème du manque de personnel qualifié pour les aider au sein de leur classe. De plus, Joel Zaffran, selon lequel l'accueil scolaire est un devoir du côté des enseignants, les engagements éthiques seraient largement partagés et toutes les pratiques

ne pourraient pas y satisfaire. Selon lui, l'accompagnement scolaire d'un enfant handicapé nécessiterait un apprentissage sur le tas « par une expérience souvent solitaire faite d'approximations quotidiennes et de tâtonnements improbables qui sans résultats convaincants », auraient un impact sur le moral de l'enseignant. En effet, devant les nombreuses difficultés qui se présentent et la rareté des aides, les situations anxiogènes, les réticences, voire les résistances, ne seraient pas irrationnelles.

Hypothèse 4 : En outre, lors de mes différentes observations en classe, j'ai constaté que les enseignants seraient le plus souvent confrontés à un handicap, de type cognitif et intellectuel. Comme le signale l'enquête sur la répartition des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré selon la déficience, menée par le Ministère de l'Éducation Nationale, en 2009 – 2010, il y a aurait 58115 élèves ayant des troubles intellectuels et cognitifs tandis que les troubles moteurs ne représenteraient « que 8953 élèves ». Ce sont les handicaps cognitifs et intellectuels qui prédominent au sein du premier degré. Les enseignants auraient donc selon moi, plus de difficultés à prendre en charge des enfants atteints d'un handicap intellectuel et cognitif que d'un enfant atteint d'un handicap moteur. En effet, il est certainement plus probable qu'un enfant atteint d'un trouble cognitif ou intellectuel rencontre plus de difficultés lors des apprentissages et des opérations cognitives.

Hypothèse 5 : En toute logique, la connaissance d'un handicap dans la famille des enseignants jouerait positivement sur la perception et la prise en charge du handicap au sein de leur propre classe.

Hypothèse 6 : Les enseignants d'origine populaire, plus sensibles aux difficultés sociales pour en avoir rencontré eux - mêmes fréquemment pourraient viser avec un enfant handicapé son apport cognitif et aussi une socialisation harmonieuse. Il me paraît donc opportun de s'interroger sur le rôle premier des enseignants auprès des enfants en situation de handicap. Favorisent - ils l'intégration et la socialisation des élèves ou visent – ils en priorité l'acquisition de connaissances et de compétences présentes par les Instructions

Officielles ?

Hypothèse 7 : Le contexte de l'école pourrait influencer la prise en charge des enfants en situation de handicap. On peut penser qu'une école dont le milieu social est éducation prioritaire, aurait moins de difficultés à prendre en charge des enfants en situation de handicap. Cela pourrait s'expliquer du fait qu'en zone d'éducation prioritaire, les établissements bénéficient de moyens supplémentaires afin de venir en aide aux enfants en grandes difficultés. Concernant la CLIS, il est possible que les enseignants accueillant des élèves en situation de handicap puissent demander de l'aide auprès de l'enseignant spécialisé.

III) Principal moyen d'investigation :

a) Justification du choix du questionnaire :

Je me positionne dans la logique d'une recherche hypothético-déductive. J'ai donc commencé dès ma première année de master à définir et délimiter l'objet d'étude, à élaborer ma problématique et je viens de préciser les hypothèses de recherches. Il est temps à présent d'envisager la phase d'investigation proprement dite. Pour commencer mon investigation, je m'appuierai sur le questionnaire. C'est le support d'une méthode d'investigation qui permet d'obtenir des données quantitatives essentiellement. Ici, dans le cadre de ce mémoire, le questionnaire sera utilisé pour repérer des écarts importants dans les données. En sociologie, c'est un outil très couramment utilisé. L'enquête par questionnaire engage un point de vue théorique, une vision du monde selon laquelle « le social est déterminé socialement ⁶».

Je vais justifier les questions en fonction des hypothèses de recherches :

Hypothèse 1 : L'hypothèse 1 porte sur le genre des enseignants, une femme aurait plus de facilités et serait plus à l'aise avec un élève handicapé qu'un homme. Pour tester

6 PAUGAM S., 2010, *l'enquête sociologique*, Paris, PUF.

cette hypothèse, j'ai donc formulé la question 1 pour connaître le genre de l'interrogé.

Hypothèse 2 : Elle porte sur l'âge des enseignants. Les enseignants ayant plusieurs années d'expérience seraient plus à l'aise avec un enfant en situation de handicap du fait qu'ils posséderaient de méthodes pédagogiques diverses. Pour tester cette hypothèse, j'ai donc formulé la question 2 mais aussi la question 10 pour savoir l'âge de l'enseignant. Il semblerait intéressant pour l'exploitation du questionnaire de regrouper les âges.

Hypothèse 3 : Elle porte sur la formation de enseignants. Les enseignants qui auraient reçu une formation soit en école normale, soit en IUFM, soit une formation ASH, envisageraient différemment les élèves en situation de handicap. Mais il est aussi intéressant de s'interroger sur le milieu scolaire où exerce l'enseignant. Ce sont les questions 5, 6, 7, 10 qui permettent de tester cette hypothèse. L'hypothèse 3 fait référence également à la connaissance de la loi du 11 Février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, elle est en lien avec la question 9.

Hypothèse 4 : Les enseignants seraient le plus souvent confrontés à des handicaps cognitifs et intellectuels plutôt que moteurs et auraient donc plus de difficultés à prendre en charge ces handicaps. Pour tester cette hypothèse, je me suis donc intéressée sur le type de handicap que les enseignants rencontrent dans leur classe. Ici ce sont les questions à variables dépendantes qui y font référence, les questions 12, 13, 14, 15.

Hypothèse 5 : Elle porte sur la connaissance ou non d'une personne handicapée dans la famille des enseignants. Elle jouerait positivement sur la perception et la prise en charge du handicap au sein de leur propre classe. Pour tester cette hypothèse, la huitième question permet de savoir si dans l'entourage des enseignants il y a ou non une personne en situation de handicap.

Hypothèse 6 : Cette hypothèse s'intéresse sur l'origine sociale des enseignants mais aussi sur le rôle des enseignants auprès des enfants en situation de handicap. Ceux d'origine populaire seraient plus sensibles aux difficultés. Le rôle premier des enseignants

serait soit de favoriser l'intégration et la socialisation des élèves ou viser l'acquisition des connaissances et de compétences présentes dans les textes officiels. Ce sont les questions 3, 4, et la 16.

Hypothèse 7: Cette hypothèse s'intéresse sur l'influence d'une CLIS ou un établissement classé éducation prioritaire. Ce sont les questions 6 et 7 qui permettent d'avoir des renseignements sur cette hypothèse.

b) Présentation du questionnaire test :

Afin de tester mon questionnaire, je l'ai diffusé auprès d'enseignants de deux écoles maternelles, l'une se situant dans un quartier populaire et l'autre hors éducation prioritaire.

Étudiante en Master 2 professorat des écoles, je m'interroge sur la place du handicap à l'école primaire. Ce questionnaire est destiné aux enseignants, et restera anonyme.

A) QUESTIONS VOUS CONCERNANT :

1 / Vous êtes :

Une femme

Un homme

2 / Quel est votre âge ?

Moins de 30 ans

Entre 30 ans et 40 ans

De 40 ans à 50 ans

Plus de 50 ans

3 / Quelle est la profession de votre père :

4 / Quelle est la profession de votre mère :

5 / Vous enseignez en : Cycle 1

Cycle 2

15 / Si non, avec cet enfant, vous sentiriez – vous ?

à l'aise

en difficultés

Pourquoi ?

16 / Selon vous, pour un élève en situation de handicap, l'enseignement doit - il être :

identique à celui dispensé aux autres élèves

différent, précisez en quoi ?

c) Présentation des réponses issues des questionnaires – tests :

1.) Tableau récapitulatif des réponses :

Questions :	Réponses :
Genre :	1 homme et 6 femmes.
Age :	Entre 30 et 40 ans : 5 enseignants. Plus de 50 ans : 2 enseignants.
Profession des parents :	6 enseignants dont les parents sont retraités (la

	profession antérieure est précisée dans certains cas) 1 enseignant dont les parents sont employés.
Cycle d'enseignement :	7 enseignants en cycle 1
CLIS au sein de l'école :	7 enseignants sont dans une école ne possédant pas de CLIS.
Zone prioritaire :	3 professeurs des écoles enseignent en zone prioritaire. 4 professeurs des écoles n'enseignent pas en zone prioritaire.
Connaissance d'une personne en situation de handicap :	3 enseignants connaissent une personne en situation de handicap. 4 enseignants connaissent une personne en situation de handicap.
Connaissance de la loi du 11 Février 2005	5 enseignants connaissent la loi du 11 Février 2005. 2 enseignants connaissent la loi du 11 Février 2005.
Formation initiale	5 enseignants ont suivi une formation en IUFM. 2 enseignants ont suivi une formation en école normale.
Formation AIS / ASH	6 enseignants n'ont pas suivi une formation en AIS ou

	<p>ASH.</p> <p>1 enseignant a suivi une formation en AIS ou ASH.</p>
<p>Souhaitable ou non de scolariser un enfant en situation de handicap dans une classe ordinaire :</p>	<p>2 enseignants sont favorable à la scolarisation d'un enfant handicapé dans une classe ordinaire.</p> <p>5 enseignants ont des avis mitigés concernant la scolarisation d'un enfant handicapé en milieu ordinaire. (raison principale : la nature du handicap)</p>
<p>Handicap au sein d'une classe :</p>	<p>5 enseignants ont au moins un enfant handicapé dans la classe.</p> <p>2 enseignants n'ont pas d'enfant handicapé dans leur classe.</p>
<p>Si handicap, à l'aise ou en difficultés :</p>	<p>1 à l'aise.</p> <p>2 à l'aise et en difficultés à cause du manque de formation.</p> <p>2 en difficultés.</p>
<p>Si pas de handicap, à l'aise ou non :</p>	<p>1 à l'aise et en difficultés.</p> <p>1 sans réponse.</p>
<p>L'enseignement à dispenser :</p>	<p>4 enseignants estiment que l'enseignement doit être différent.</p> <p>1 enseignant estime que l'enseignement doit être identiques.</p>

	2 enseignants estiment que l'enseignement doit être différent mais aussi identique puisque c'est un enfant comme les autres.
--	--

2.) Les caractéristiques personnelles des enseignants :

Parmi les enseignants, on compte six femmes et un homme. Les enseignants sont âgés de 30 ans et plus: cinq enseignants ont entre 30 et 40 ans, et deux ont plus de 50 ans. Cinq ont reçu une formation à l'IUFM, et les deux autres en École Normale. Six d'entre eux n'ont pas reçu une formation spécifique à l' AIS ou l'ASH et un seul en a bénéficié. Cinq enseignants ont des parents retraités, ayant eu comme profession : gendarme, responsable technique, juge, enseignant, retraité (aucune information sur la profession). Les deux autres enseignants ont des parents soit rédacteur de mairie, soit postier.

Quatre des six femmes sont âgées entre 30 et 40 ans et deux sont âgées de plus de 50 ans. Les quatre plus jeunes ont suivi une formation à l'IUFM, les plus âgées à l'école normale. Les six enseignantes ont comme origine sociale, soit employée, soit cadre supérieur...

L'homme a entre 30 et 40 ans, et a suivi une formation IUFM. Il n'y a aucune indication concernant l'origine sociale, puisque cet enseignant n'a pas compris la question, et a répondu « retraité ».

3.) Les caractéristiques professionnelles des enseignants :

Les sept enseignants sont des enseignants de cycle 1(école maternelle). Trois travaillent au sein d'une école de centre – ville, tandis que les quatre autres se situent dans un quartier populaire, et enseignent en éducation prioritaire. Aucune des deux écoles ne possède de CLIS.

4.) Appréhension par les enseignants du handicap :

Sur les sept enseignants, cinq disent connaître la loi du 11 Février 2005, portant sur le handicap et les deux autres n'en ont pas connaissance.

Concernant la scolarisation d'un enfant en situation de handicap en milieu ordinaire, les avis des enseignants interrogés semblent controversés. En effet, deux d'entre eux y sont favorables, alors que les autres enseignants n'ont pas d'avis précis sur cette scolarisation. Ils avancent comme divers arguments : Certains d'entre eux disent que la scolarisation peut se faire ou non en fonction du type et degré du handicap (ils ne sont pas favorables pour la scolarisation d'un enfant porteur d'un handicap cognitif le plus souvent), de l'aide apportée au sein de la classe (présence ou non d'une auxiliaire de vie scolaire pour aider cet ou ces enfant(s)). Le nombre d'élèves et le niveau ont une influence sur l'avis des enseignants.

Sur les sept enseignants interrogés, cinq accueillent au sein de leur classe au moins un enfant en situation de handicap, de nature diverse : trouble envahissant du développement, moteur, auditif et comportemental. Deux professeurs des écoles n'accueillent donc pas d'élèves en situation de handicap.

A propos des enseignants accueillant un élève en situation de handicap, un enseignant se dit « à l'aise » avec cet élève, du fait de la présence d'une auxiliaire de vie scolaire pour cet enfant. Deux enseignants se disent « en difficultés », l'un dit ne pas savoir comment réagir face à des comportements qu'il ne comprend pas, et l'autre avance le manque de formation. Les deux derniers enseignants se disent « en difficultés et à l'aise », un expliquant que l'enfant handicapé a un comportement changeant, instable, imprévisible, de plus il y a un effectif important au sein de la classe. Le second enseignant se dit à l'aise puisque c'est un enfant comme les autres mais il rencontre des difficultés du fait du manque de formation.

Un des enseignants n'accueillant pas d'enfant en situation de handicap, se dit « en difficultés et à l'aise » s'il devait en accueillir un. Cependant, il ne donne aucune justification de cette réponse. Le second professeur a omis de répondre à la question.

Sur les sept enseignants, quatre d'entre eux estiment que l'enseignement doit être différent pour un élève en situation de handicap. L'un d'entre eux avance qu'il n'est pas possible de faire autrement, un autre qu'en grande majorité, le handicap qu'il soit léger ou lourd posera problème à un moment ou un autre pour l'apprentissage dans un des domaines. La pédagogie est donc individualisée. Le troisième enseignant, dit que l'enseignement doit être adapté selon les besoins et les compétences de l'enfant et qu'il n'y a pas de fonctionnement prédéfini. Enfin, le dernier enseignant dit qu'il est nécessaire de prendre en compte la différence si on veut que l'enfant en situation de handicap tire profit de sa scolarité.

Parmi les six enseignantes, deux d'entre elles sont favorables à la scolarisation d'un enfant en situation de handicap dans une classe ordinaire, et les quatre autres ont un avis mitigé. Parmi elles, cinq accueillent un enfant en situation de handicap. Une d'entre elles, se dit « à l'aise » avec cet enfant, deux d'entre elles se disent « en difficultés », tandis que les trois autres sont « à l'aise et en difficultés ». L'enseignante n'accueillant pas un enfant handicapé, suppose qu'elle serait en difficultés et à l'aise simultanément. De plus, une enseignante dit que l'enseignement doit être identique pour un élève en situation de handicap, une autre dit que celui – ci doit être différent, alors que les quatre autres estiment que cet enseignement doit être identique et différent selon les raisons évoquées auparavant.

L'enseignant masculin estime, quant à lui, que la scolarisation d'un enfant en situation de handicap est favorable ou non en fonction du handicap, il n'accueille pas d'enfant handicapé. Selon lui, l'enseignement doit être identique, puisque l'attitude du maître doit être la même pour tous les élèves, mais aussi différente puisque les réponses pédagogiques sont différentes. Il faut mettre en place un travail différencié, mais l'exigence du maître doit rester la même.

d) Modifications apportées au questionnaire :

A la suite d'une première analyse des questionnaires – tests, j'ai remarqué que

certaines questions posaient problème aux enseignants. Ils ne répondaient pas comme je l'aurais souhaité. J'ai donc procédé à quelques modifications : Tout d'abord, concernant l'origine sociale, j'ai signalé que je souhaitais connaître la profession lorsque les parents étaient en activité et non actuellement, puisque la plupart des enseignants interrogés m'ont répondu retraité.

Ensuite, pour les questions 14 et 15, je les ai formulé autrement : j'ai demandé aux enseignants s'ils se sentaient à l'aise (la réponse était donc oui ou non). Et enfin j'ai ajouté une dix – septième questions portant sur le but de la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire afin de répondre à une des hypothèses que je n'avais pas fait apparaître précédemment dans le questionnaire – test.

2 EME PARTIE :

Exploitation des moyens d'investigation

Introduction :

Après avoir défini les concepts de ma recherche sociologique, et les 7 hypothèses, il convient de présenter dans une première partie les premières données recueillies à la suite de la diffusion des questionnaires, puis nous en ferons l'analyse de ces résultats. Ensuite, nous ferons un retour sur les hypothèses initiales pour pouvoir les valider ou les réfuter. Enfin, nous présenterons le second moyen d'investigation, ce sont les entretiens semi – directifs ainsi que les résultats qui en découlent.

I) Les premières données :

Dans le but de constituer mon principal moyen d'investigation, j'ai distribué mon questionnaire final dans 5 écoles, soit maternelles, soit élémentaires. Les structures se situent en éducation prioritaire ou en non éducation prioritaire. Elles disposent ou non d'une CLIS.

a) Présentation de l'échantillon :

1) Tableau récapitulatif des réponses :

Questions :	Réponses :
Genre :	26 femmes et 6 hommes
Âge :	16 enseignants sont âgés de moins de 40 ans. 16 enseignants sont âgés de plus de 40 ans.
Profession des parents :	8 enseignants ont une origine sociale dite « populaire » 24 enseignants ont une origine sociale dite « moyenne ou aisée »
Cycle d'enseignement :	8 enseignants enseignent en cycle 1 1 professeur enseigne en cycle 1-2 7 enseignants sont en cycle 2 3 enseignants sont en cycle 2-3 13 enseignants sont en cycle 3
CLIS au sein de l'école :	26 enseignants enseignent dans une structure disposant d'une CLIS. 6 enseignants enseignent dans une structure ne disposant pas d'une CLIS.

Zone prioritaire :	8 enseignants exercent en éducation prioritaire. 24 enseignants exercent en hors éducation prioritaire.
Connaissance d'une personne en situation de handicap	6 enseignants connaissent une personne en situation de handicap. 26 enseignants ne connaissent pas de personne handicapée.
Connaissance de la loi du Février 2005	25 enseignants connaissent la loi du 11 Février 2005 7 enseignants ne connaissent pas la loi du 11 Février 2005
Formation initiale	6 enseignants ont reçu une formation en école normale. 26 enseignants ont reçu une formation en IUFM.
Formation AIS / ASH	4 enseignants ont suivi une formation AIS / ASH. 28 enseignants n'ont pas suivi de formation AIS / ASH.
Souhaitable ou non de scolariser un enfant en situation de handicap dans une classe ordinaire :	17 enseignants se disent favorables à la scolarisation d'un enfant en situation de handicap. 13 enseignants ont un avis mitigé sur la scolarisation d'un enfant en situation de handicap. 2 enseignants sont contre la scolarisation d'un enfant en situation de handicap.
Handicap au sein d'une classe :	14 enseignants accueillent un enfant handicapé au sein de leur classe. 18 enseignants n'accueillent pas d'enfant handicapé au sein de leur classe.
Si handicap, à l'aise ou non :	Sur les 14 enseignants qui accueillent un enfant handicapé : 12 se sentent à l'aise avec cet enfant.

	2 se sentent en difficultés avec cet / ces enfants.
Si pas de handicap, à l'aise ou non :	Sur les 18 enseignants qui n'accueillent pas d'enfant handicapé : 14 disent qu'ils seraient à l'aise avec l'enfant handicapé. 4 disent qu'ils seraient en difficultés avec l'enfant handicapé.
Quel enseignement :	8 enseignants disent que l'enseignement doit être identique à celui des autres élèves. 14 enseignants disent que l'enseignement doit être différent pour les autres élèves. 10 enseignants disent que l'enseignement doit être différent et identique simultanément à celui des autres élèves.
Favoriser la socialisation et les apprentissages cognitifs	15 enseignants disent que le but premier de la scolarisation est la socialisation des enfants. 4 enseignants disent que le but premier de la scolarisation est les apprentissages cognitifs pour l'enfant. 13 enseignants disent que le but premier de la scolarisation est la socialisation ainsi que les apprentissages cognitifs.

2.Descriptif de l'échantillon :

2-1 : Caractéristiques personnelles des enseignants :

Parmi les enseignants, on compte six hommes et 26 femmes. Les enseignants sont âgés de 30 ans et plus : seize enseignants ont moins de 40 ans et les seize autres ont plus de 40 ans. Six ont reçu une formation en école Normale et 26 en IUFM. Quatre enseignants parmi les 32 enseignants ont reçu une formation spécifique à l' AIS ou ASH.

Huit enseignants ont une origine sociale dite « populaire » et vingt – quatre enseignants une origine sociale dite « moyenne ou aisée ». 26 enseignants ne fréquentent pas de personne handicapée.

2 -2 : Caractéristiques professionnelles des enseignants :

Il y a huit enseignants en cycle 1, un en cycle 1-2, sept enseignants sont en cycle 2, trois enseignants en cycle 2-3 et treize en cycle 3. huit enseignants enseignent en éducation prioritaire et vingt – quatre en hors éducation prioritaire.

Trois travaillent au sein d'une école de centre – ville, tandis que les quatre autres se situent dans un quartier populaire, et enseignent en éducation prioritaire. Vingt - six enseignants travaillent dans une structure scolaire possédant une CLIS.

2-3 : Appréhension du handicap par les enseignants :

Sur les 32 enseignants, 27 connaissent la loi du 11 Février 2005 portant sur le handicap.

Concernant la scolarisation d'un enfant en situation de handicap en milieu ordinaire, les avis des enseignants interrogés semblent controversés. 17 enseignants sont favorables à la scolarisation, 13 ne sont pas favorables et les deux autres enseignants sont contre cette scolarisation. Ils avancent plusieurs arguments (similaires à ceux des questionnaires – tests). Certains disent que la scolarisation peut se faire ou non en fonction du type et degré du handicap, de l'aide apportée au sein de la classe.

Sur les 32 enseignants interrogés, 14 accueillent au sein de leur classe au moins un enfant en situation de handicap (type et degré diverse) : trouble envahissant, dysphasie, moteur, auditif, comportemental, dyspraxie, mental, déficience intellectuelle. 18 professeurs des écoles n'accueillent donc pas d'élèves en situation de handicap.

Sur les 14 enseignants accueillant un élève ou plusieurs en situation de handicap, douze enseignants se disent « à l'aise » avec cet élève, du fait de la présence d'une auxiliaire de vie scolaire pour cet enfant, de la faible importance du handicap qui n'atteint pas l'autonomie de l'enfant, de l'expérience. Deux enseignants se disent « en difficultés », l'un dit ne pas savoir comment réagir face à des comportements qu'il ne comprend pas, et l'autre avance le manque de formation.

Parmi les enseignants n'accueillant pas d'enfant en situation de handicap, 14 pensent qu'ils seraient à l'aise avec cet enfant, ils disent avoir été confrontés à plusieurs reprises à un enfant handicapé. Les 4 enseignants restants ne sont pas à l'aise du manque de formation, d'expériences, d'aide et de la difficulté de prendre en charge de façon individualisée un enfant en plus d'une classe hétérogène.

Sur les trente deux enseignants, huit d'entre eux estiment que l'enseignement doit être identique pour un élève en situation de handicap. Ils avancent les idées qu'il ne faut que l'enfant se sente différent des autres enfants, on doit adapter les situations d'apprentissage à son handicap, mais il doit être au plus proche des autres. Les exigences pédagogiques doivent être identiques. 14 professeurs pensent que l'enseignement doit être différent puisque les besoins et les capacités ne sont pas les mêmes, il faut adapter le travail en fonction des enfants, les aides et la différenciation seront omniprésentes. Les 10 autres enseignants ont un avis partagé, ils estiment que l'enseignement doit être identique tout en étant différent. Ils disent que l'enseignement doit être différent en fonction du type et degré du handicap, si le handicap est moteur, l'enseignement doit être identique et s'il est identique, il doit être différent. Il faut tenir compte également de la situation et différencier le maximum.

Parmi les 32 enseignants, 15 disent que le but premier de la scolarisation est la socialisation des enfants handicapés. Pour eux, c'est le facteur premier pour la réussite de l'école et des apprentissages cognitifs. 4 professeurs des écoles pensent que le but premier est les apprentissages cognitifs sans donner de réelles justifications. Enfin 13 enseignants estiment qu'il faut favoriser à la fois la socialisation ainsi que les apprentissages cognitifs. Cela dépend du handicap et pense que ce sont les principes mêmes de l'école primaire.

II) Exploitation des données :

a) Résultats concernant le genre:

	HOMMES		FEMMES		RÉSULTATS DANS CET ÉCHANTILLON :
	< à 40 ans	> à 40 ans	< à 40 ans	> à 40 ans	
Age	<u>4</u>	2	12	<u>14</u>	Dans cet échantillon, les hommes sont âgés de moins de 40 ans alors que les femmes ont plus de 40 ans. Il y a donc un lien entre le genre et l'âge.
	2	<u>4</u>	6	<u>24</u>	
Origine sociale	populaire	Mixte / aisée	Populaire	Mixte / aisée	Dans cet échantillon, 4 hommes ont une origine sociale mixte ou mitigée et 24 femmes également. Il n'y a donc pas de lien entre le genre et l'origine sociale.
	2	<u>4</u>	6	<u>24</u>	
Milieu scolaire	Education prioritaire	Non éducation prioritaire	Education prioritaire	Non éducation prioritaire	Dans cet échantillon, 3 hommes enseignent en éducation prioritaire et 3 autres non tandis que 21 femmes enseignent le plus souvent en non éducation prioritaire. Il y a donc un lien entre le milieu scolaire et le genre.
	<u>3</u>	<u>3</u>	5	<u>21</u>	
CLIS	Oui	Non	Oui	Non	Dans cet échantillon il y a 5 hommes qui enseignent dans un établissement possédant une CLIS et 21 femmes également. Il n'y a donc aucun lien entre le genre et la CLIS.
	<u>5</u>	1	<u>21</u>	5	
	Oui	Non	Oui	Non	

Formation ASH / AIS	1	<u>5</u>	3	<u>23</u>	Dans cet échantillon, 5 hommes n'ont pas suivi de formation ASH, de même pour 23 femmes. Il n'y a donc pas de lien entre le genre et la formation ASH.		
Connaissance d'une personne handicapée	Oui	Non	Oui	Non	Dans cet échantillon, 4 hommes connaissent une personne handicapée alors que 20 femmes n'en côtoient pas. Il y a un <u>lien possible</u>. Les hommes connaîtraient plus de personnes handicapées que les femmes.		
	<u>4</u>	2	6	<u>20</u>			
Favorable ou non pour la scolarisation	Oui	Mitigé	Non	Oui	Mitigé	Non	Dans cet échantillon, les hommes n'ont pas un avis défini sur la scolarisation des élèves handicapés alors que les femmes (15) y sont favorables. Il y a donc un <u>lien</u> entre le genre et l'avis sur la scolarisation des élèves handicapés.
	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>2</u>	<u>15</u>	11	0	
Accueil d'enfants handicapés ou non	Oui	Non	Oui	Non	Dans cet échantillon, les hommes accueillent ou non les enfants handicapés au sein de leur classe, alors que les femmes accueillent moins d'enfants en situation de handicap. Il y a donc un <u>lien</u> entre l'accueil d'enfants handicapés et le genre.		
	<u>3</u>	<u>3</u>	11	<u>15</u>			
Si oui, à l'aise ?	Oui	Non	Oui	Non	Dans cet échantillon, que ce soit les femmes ou les hommes, ils sont à l'aise avec un enfant handicapé au sein de leur		
	<u>3</u>	0	<u>9</u>	2			

							classe. Il n'y a <u>donc pas de lien</u> entre le genre et le comportement de l'enseignant face à un élève handicapé.
Si non, à l'aise ?	Oui	Non		Oui	Non		Dans cet échantillon, les enseignants qui n'accueillent pas d'élèves handicapés se disent à l'aise que ce soit des femmes ou des hommes. Il n'y a <u>donc pas de lien</u> entre le genre et le comportement possible de l'enseignant face à un élève handicapé.
	<u>2</u>	1		<u>12</u>	3		
Quel enseignement ?	Identique	différent	Les deux	Identique	Différent	Les deux	Dans cet échantillon, les hommes pensent que l'enseignement doit être différent pour un élève handicapé, les femmes ont la même opinion. Il n'y a <u>donc pas de lien</u> entre le type d'enseignement à délivrer et l
	2	<u>3</u>	1	6	11	9	
Le but premier de la scolarisation	Socialisation	apprentissage	Les deux	Socialisation	Apprentissage	Les deux	Dans cet échantillon, il semblerait que les hommes et les femmes préfèrent privilégier la socialisation , les hommes ne veulent pas favoriser les apprentissages. Il y a <u>donc un lien</u> entre le genre et l'opinion sur le but premier de la scolarisation
	<u>3</u>	0	<u>3</u>	<u>12</u>	4	<u>10</u>	

Analyse des résultats :

Dans cet échantillon, il y a 26 femmes et 6 hommes.

Parmi les 6 hommes, 4 sont âgés de moins de 40 ans et 2 ont plus de 40 ans. Deux ont une origine sociale dite « populaire » et quatre dite « moyenne ou aisée ». Trois d'entre eux enseignent en éducation prioritaire et trois en non éducation prioritaire. 5 enseignants exercent dans une structure possédant une CLIS et un non. Un seul des professeurs a suivi une formation ASH / AIS. Concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap, les avis des enseignants sont partagés : deux d'entre eux sont favorables à cette scolarisation, deux sont contre et les deux restants ont un avis mitigé. Les principales raisons sont identiques à celles évoquées par les enseignants qui ont répondu aux questionnaires – tests. Ils avancent comme argument le manque de formation, d'accompagnement pour ces enfants mais aussi le degré et le type du handicap. Parmi ces 6 enseignants, trois accueillent un ou plusieurs enfants handicapés et se disent « à l'aise » avec eux. Les trois enseignants qui n'en accueillent pas n'ont pas la même attitude, un se dit « en difficultés » face à cette situation et deux se disent « à l'aise ». ensuite, deux enseignants estiment que l'enseignement est identique, il doit être adapté en fonction des besoins et des capacités des élèves handicapés. Certains professeurs avancent l'idée que cet enseignement doit être différent en fonction du type de handicap. Les moyens, les activités, les consignes doivent être aménagés. Trois enseignants pensent que le but premier de la scolarisation est la socialisation alors que les autres enseignants disent que le but est la socialisation ainsi que les apprentissages cognitifs.

Parmi les 26 enseignantes, 12 d'entre elles ont moins de 40 ans et 14 ont donc plus de 40 ans. 6 enseignantes ont une origine sociale dite « populaire » et 20 ont une origine sociale pouvant être qualifiée de « moyenne ou aisée ». 5 des enseignantes exercent en éducation prioritaire et 21 en non éducation prioritaire. 21 enseignantes exerçant dans une structure possédant une CLIS. Concernant la formation spécifique, uniquement trois professeurs des écoles ont suivi une formation AIS / ASH. Ensuite, 6 enseignantes connaissent ou fréquentent une personne handicapée et 20 non . 15 enseignantes se disent favorables à la scolarisation des élèves handicapés en classe ordinaire alors que 11 d'entre elles ont un avis mitigé. Parmi ces 26 enseignantes, 11 accueillent un ou plusieurs enfants

handicapés, et parmi elles 9 se disent « à l'aise » avec ces enfants. Parmi les 15 enseignantes qui n'accueillent pas d'enfants handicapés, 12 pensent qu'elles seraient « à l'aise » avec ces élèves. Ensuite, 6 enseignantes pensent que l'enseignement à délivrer doit être identique de celui dispensé aux autres élèves, 11 disent que celui-ci doit être différent et 9 estiment que celui-ci doit être identique et différent en même temps. Selon 12 enseignantes, le but premier de la scolarisation est la socialisation, pour 4 d'entre elles, ce sont les apprentissages cognitifs qui doivent être mis en avant, et pour les 10 autres enseignantes, il faut privilégier les apprentissages ainsi que la socialisation.

Au total, le genre est ici particulièrement discriminant. Trois liens apparaissent avec une variable dépendante : opinion sur la scolarisation des enfants handicapés, accueil des enfants et but premier de la scolarisation.

Il y a également des liens avec des variables indépendantes : genre – âge / genre – milieu scolaire / genre – connaissance d'une personne handicapée.

Dans notre échantillon, les enseignantes ont plus de 40 ans et les enseignants sont âgés de moins de 40 ans. Les femmes enseignent le plus souvent dans une école se situant hors éducation prioritaire. Les hommes fréquentent plus de personnes handicapées que des femmes. Les enseignantes sont plus favorables à la scolarisation des enfants en situation de handicap, alors que les hommes ont un avis mitigé. Les femmes accueillent moins d'enfants handicapés que les hommes. Les enseignants privilégient la socialisation et les apprentissages cognitifs alors que les enseignantes sont plus favorables à la socialisation.

b) Résultats concernant l'âge :

	< à 40 ans		> à 40 ans		RÉSULTATS
	populaire	Mixte / aisée	Populaire	Mixte / aisée	
Origine sociale	6	<u>10</u>	2	<u>14</u>	Dans cet échantillon, les enseignants âgés de moins de 40 ans sont d'origine mixte et aisée, le constat est identique pour les enseignants ayant plus de 40 ans. Il <u>n'y a pas de lien</u> entre l'âge et l'origine sociale.
Milieu scolaire	Education prioritaire	Non éducation prioritaire	Education prioritaire	Non éducation prioritaire	Dans cet échantillon, les enseignants de moins de 40 ans tout comme ceux de plus de 40 ans n'enseignent pas en éducation prioritaire. Il <u>n'y a donc pas de lien</u> entre l'âge et le milieu scolaire.
	5	<u>11</u>	3	<u>16</u>	
CLIS	Oui	Non	Oui	Non	Dans cet échantillon, les enseignants de moins de 40 ans et ceux de plus de 40 ans enseignent dans une école possédant une CLIS. Il <u>n'y a donc pas de lien</u> entre l'âge et la CLIS
	<u>12</u>	4	<u>14</u>	2	
Formation ASH / AIS	Oui	Non	Oui	Non	Dans cet échantillon, les enseignants de moins de 40 ans et ceux de plus de 40 ans n'ont pas suivi de formation ASH / AIS. Il <u>n'y a donc pas de lien</u> entre l'âge et le suivi d'une formation ASH / AIS
	3	<u>13</u>	1	<u>15</u>	

Connaissance d'une personne handicapée	Oui	Non	Oui	Non	Dans cet échantillon, la totalité des enseignants (qu'importe leur âge) ne connaissent pas de personne handicapée. Il n'y a donc pas de lien entre la connaissance d'une personne handicapée et l'âge.		
	7	<u>9</u>	3	<u>13</u>			
Favorable ou non pour la scolarisation	Oui	Mitigé	Non	Oui	Mitigé	Non	Dans cet échantillon, les enseignants de moins de 40 ans, et ceux de plus de 40 ans sont favorables à la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire. Il n'y a pas de lien entre l'âge et l'avis sur la scolarisation.
	<u>9</u>	6	1	<u>8</u>	7	1	
Accueil d'enfants handicapés ou non	Oui	Non	Oui	Non	Dans cet échantillon, tous les enseignants accueillent des enfants handicapés mais pas en grand nombre. Il n'y a pas de lien entre l'accueil d'enfants handicapés et l'âge.		
	7	<u>9</u>	7	<u>9</u>			
Si oui, à l'aise ?	Oui	Non	Oui	Non	Dans cet échantillon, les enseignants de moins de 40 ans et qui accueillent un enfant handicapé au sein de leur classe se disent à l'aise. Le constat est identique pour les enseignants âgés de plus de 40 ans. Il n'y a pas de lien entre l'âge et la réaction face à un élève handicapé au sein d'une classe.		
	<u>5</u>	2	<u>7</u>	0			

Si non, à l'aise ?	Oui	Non	Oui	Non			Dans cet échantillon, tous les enseignants qui n'accueillent pas d'enfant handicapé au sein de leur classe, se disent à l'aise. <u>Il n'y a pas de lien</u> entre l'âge et la réaction future face à un élève handicapé au sein d'une classe.
	<u>6</u>	3	<u>8</u>	1			
Quel enseignement ?	Identique	différent	Les deux	Identique	Différent	Les deux	Dans cet échantillon, les enseignants de moins de 40 ans estiment que l'enseignement doit être identique à celui dispensé aux autres élèves. Les enseignants de plus de 40 ans partagent la même opinion. <u>Il n'y a donc pas de lien</u> entre l'âge et l'avis sur l'enseignement à délivrer aux enfants handicapés.
	5	<u>7</u>	4	3	<u>7</u>	6	
Le but premier de la scolarisation	Socialisation	apprentissage	Les deux	Socialisation	Apprentissage	Les deux	Dans cet échantillon, les enseignants de moins de 40 ans estiment qu'il faut favoriser la socialisation. Les enseignants de plus de 40 ans partagent la même opinion. <u>Il n'y a pas de lien</u> entre l'âge et l'opinion sur le but premier de la scolarisation.
	<u>8</u>	1	7	<u>7</u>	3	6	

Analyse des résultats :

Parmi les 32 enseignants, 16 sont âgés de moins de 40 ans et 16 ont plus de 40 ans.

Concernant les enseignants ayant moins de 40 ans, 6 d'entre ont une origine sociale dite « populaire » et 10 « moyenne ou aisée ». 5 de ces 16 enseignants exercent en éducation prioritaire et 11 en non éducation prioritaire. 12 des enseignantes de moins de 40 ans exercent dans une école possédant une CLIS. 13 de ces 16 enseignants n'ont pas suivi de formation spécifique à l'ASH / AIS. 7 de ces enseignants connaissent une personne handicapée et 9 n'en fréquentent pas. Ensuite, 9 enseignants sont favorables à la scolarisation des enfants handicapés au sein d'une classe ordinaire, 6 ont un avis mitigé et un est contre. 7 enseignants accueillent un ou plusieurs enfants handicapés et 5 d'entre eux se disent « à l'aise » avec cet élève. Parmi les 9 enseignants qui n'accueillent pas d'enfants handicapés, 3 pensent qu'ils seraient « en difficultés » à cause du manque d'expérience, de formation. Parmi ces 16 enseignants âgés de moins de 40 ans, 5 pensent que l'enseignement à délivrer doit être identique à celui des autres élèves, 7 pensent qu'il doit être différent et 4 estiment qu'il doit être différent et identique simultanément. Les raisons avancées sont celles évoquées auparavant c'est – à – dire le type de handicap, le degré de celui – ci. 8 enseignants pensent que le but premier de la scolarisation est la socialisation, un estime que ce sont les apprentissages cognitifs que l'on doit privilégier et 7 enseignants ont un avis partagé, pour eux, il faut favoriser la socialisation ainsi que les apprentissages cognitifs.

Parmi les 16 enseignants qui ont plus de 40 ans, 2 ont une origine populaire et par conséquent 14 ont une origine moyenne ou aisée. 3 enseignent en éducation prioritaire et 13 en non éducation prioritaire. 14 exercent dans un structure possédant une CLIS. Un seul de ces enseignants a suivi la formation spécifique à l'ASH / AIS. 13 professeurs ne connaissent pas de personne handicapée. Parmi les 16 enseignants, 8 sont favorables à la scolarisation des élèves handicapés, 7 ont un avis mitigé et un est contre cet accueil. 7 de ces 16 enseignants accueillent un ou plusieurs enfants handicapés et se disent tous « à l'aise ». parmi les 9 enseignants qui n'accueillent pas d'enfant handicapé, 8 pensent qu'ils seraient à l'aise et un uniquement en difficultés. Ensuite, 3 enseignants estiment que

l'enseignement doit être identique à celui dispensé aux autres élèves, 7 disent qu'il doit être différent et 6 pensent que l'enseignement doit être à la fois identique et différent. Enfin, 7 de ces 16 enseignants pensent que le but premier de la scolarisation est la socialisation, 3 privilégient les apprentissages cognitifs et 6 disent qu'il faut faire coïncider les apprentissages ainsi que la socialisation simultanément.

Au total, l'âge (qui est lié au genre) n'est pas ici une source de variations, puisqu'aucun lien n'est apparent.

c) Résultats concernant l'origine sociale :

	populaire		Moyenne / aisée		RÉSULTATS
	Education prioritaire	Non éducation prioritaire	Education prioritaire	Non éducation prioritaire	
Milieu scolaire	2	<u>6</u>	6	<u>18</u>	Dans cet échantillon, les enseignants d'origine populaire n'enseignent pas en éducation prioritaire, tout comme ceux d'origine moyenne / aisée. <u>Il n'y a pas de lien</u> entre l'origine sociale et le milieu scolaire.
CLIS	Oui	Non	Oui	Non	Dans cet échantillon, les enseignants d'origine populaire, enseignent dans une école possédant une CLIS, tout comme les enseignants d'origine moyenne / aisée. <u>Il n'y a pas de lien</u> entre l'origine sociale et la présence d'une CLIS au sein de l'établissement.
	<u>6</u>	2	<u>20</u>	4	
Formation ASH / AIS	Oui	Non	Oui	Non	Dans cet échantillon, les enseignants d'origine populaire n'ont pas suivi de formation ASH / AIS. Le constat est similaire pour les enseignants d'origine moyenne / aisée. <u>Il n'y a pas de lien</u> entre la formation ASH / AIS et l'origine sociale.
	0	<u>8</u>	4	<u>20</u>	
Connaissance d'une personne handicapée	Oui	Non	Oui	Non	Dans cet échantillon, les enseignants d'origine populaire ou moyenne / aisée ne connaissent pas de personne handicapée. <u>Il n'y a donc pas de lien</u> entre l'origine
	3	<u>5</u>	7	<u>17</u>	

						sociale et la connaissance d'une personne handicapée.
Favorable ou non pour la scolarisation	Oui	Mitigé	Non	Oui	Mitigé	Non
	<u>4</u>	3	1	<u>13</u>	10	1
Accueil d'enfants handicapés ou non	Oui	Non	Oui	Non		
	2	<u>6</u>	<u>12</u>	<u>12</u>	Dans cet échantillon, les enseignants d'origine populaire n'accueillent pas d'enfants handicapés au sein de leur classe. En revanche, les enseignants d'origine moyenne ou aisée en accueillent ou non. Il y a donc <u>un lien possible</u> entre l'origine sociale et l'accueil d'enfants handicapés.	
Si oui, à l'aise ?	Oui	Non	Oui	Non		
	<u>2</u>	0	<u>10</u>	2	Dans cet échantillon, les enseignants d'origine populaire et qui accueillent un enfant handicapé se disent à l'aise avec celui – ci. Le constat est similaire pour les enseignants d'origine moyenne et aisée. <u>Il n'y a donc pas de lien</u> entre l'origine sociale et la réaction face à un enfant	

						handicapé au sein de la classe.	
Si non, à l'aise ?	Oui	Non		Oui	Non	Dans cet échantillon, les enseignants d'origine populaire et qui n'accueillent pas d'enfants handicapé pensent qu'ils seraient à l'aise s'ils devaient accueillir un enfant handicapé. Les enseignants d'origine moyenne / aisée ont la même opinion. <u>Il n'y a pas de lien</u> entre l'origine sociale et la réaction future face à un élève en situation de handicap.	
	<u>4</u>	2		<u>10</u>	2		
Quel enseignement ?	Identique	différent	Les deux	Identique	Différent	Les deux	Dans cet échantillon, les enseignants d'origine populaire estiment que l'enseignement doit être identique à celui des autres élèves. Les enseignants d'origine moyenne et aisée ont la même opinion. <u>Il n'y a pas de lien</u> entre l'origine sociale et l'opinion sur l'enseignement à délivrer.
	1	<u>5</u>	2	7	<u>9</u>	8	
Le but premier de la scolarisation	Socialisation	apprentissage	Les deux	Socialisation	Apprentissage	Les deux	Les enseignants, qu'importe leur origine sociale estiment que le but premier de la scolarisation est la socialisation. <u>Il n'y a donc pas de lien</u> entre l'origine sociale et l'opinion sur le but premier de la scolarisation des enfants en situation de handicap.
	<u>4</u>	1	3	<u>11</u>	3	10	

Analyse des résultats :

Parmi les 32 enseignants, 8 ont une origine sociale dite « populaire » et 24 ont une origine sociale qualifiée de « moyenne ou aisée ».

Parmi les 8 enseignants « populaires », 6 enseignent en non éducation prioritaire et disposent d'une CLIS au sein de leur école . Aucun de ces enseignants n'a suivi une formation spécifique AIS / ASH. 3 de ces 8 enseignants connaissent une personne handicapée. 4 enseignants sont favorables à la scolarisation des enfants handicapés dans une classe ordinaire, 3 ont avis un mitigé et un et contre. Parmi es 8 enseignants, 2 accueillent un ou plusieurs enfants handicapés et sont à l'aise avec eux. 6 n'accueillent pas d'enfants handicapés, 4 d'entre eux pensent qu'ils seraient à l'aise du fait qu'ils aient déjà accueillis des enfants en situation de handicap ou du fait de l'expérience acquise au fur et à mesure des années d'enseignement. Un de ces 8 enseignants estiment que l'enseignement doit être identique à celui dispensé aux autres élèves, 5 pensent que celui – ci doit être différent et les deux autres enseignants disent que cet enseignement doit être à la fois identique et différent. La socialisation est choisie par 4 enseignants comme but premier de la scolarisation, les apprentissages cognitifs uniquement par un professeur, et les deux par trois enseignants.

Parmi les 24 enseignants ayant une origine sociale « moyenne ou aisée », 6 exercent en éducation prioritaire et 20 possèdent une CLIS au sein de leur établissement. 20 d'entre eux n'ont pas suivi de formation spécifique AIS / ASH. 7 de ces 24 enseignants connaissent ou fréquentent une personne handicapée. 13 enseignants sont favorables à la scolarisation des enfants en situation de handicap au sein d'une classe ordinaire, 10 ont un avis mitigé et 1 est contre. 12 enseignants accueillent un ou plusieurs enfants handicapés et parmi ces 12 enseignants, 10 sont à l'aise avec ces élèves. 12 n'accueillent pas d'enfants handicapés et 10 pensent qu'ils seraient à l'aise avec un élève handicapé. L'enseignement à délivrer devrait être identique selon 7 enseignants, différent pour 9 d'entre eux et les deux en même temps pour 8 professeurs. Le but premier de la scolarisation des enfants handicapés est selon 11 enseignants la socialisation, pour 3 d'entre eux il faut privilégier les apprentissages cognitifs et pour 10 de ces 24 enseignants, ce sont les apprentissages

cognitifs et la socialisation.

Au total, on peut retenir, ici, le lien éventuel entre l'origine sociale et l'accueil d'enfants handicapés (lié aussi au genre). Les enseignants d'origine populaire accueillent moins d'enfants en situation de handicap que des enseignants d'origine moyenne ou aisée.

d)Résultats concernant le milieu scolaire :

	Education prioritaire			Non éducation prioritaire			RÉSULTATS
	Oui	Mitigé	Non	Oui	Mitigé	Non	
CLIS	<u>7</u>		1	<u>19</u>		5	Dans cet échantillon, les professeurs qui enseignent en éducation prioritaire ou non, travaillent au sein d'un établissement possédant une CLIS. <u>Il n'y a pas de lien</u> entre le milieu scolaire et la présence d'une CLIS dans un établissement.
Formation ASH / AIS	2		<u>6</u>	2		<u>24</u>	Dans cet échantillon, les professeurs exerçant ou non en éducation prioritaire n'ont pas suivi de formation ASH/ AIS. <u>Il n'y a donc pas de lien</u> entre le milieu scolaire et la formation ASH / AIS .
Connaissance d'une personne handicapée	2		<u>6</u>	8		<u>16</u>	Dans cet échantillon, les professeurs exerçant en éducation prioritaire ne connaissent pas de personne handicapée. Le constat est identique pour les enseignants qui travaillent en non éducation prioritaire. <u>Il n'y a donc pas de lien</u> entre le milieu scolaire et la connaissance d'une personne handicapée.
Favorable ou non pour la scolarisation	<u>3</u>	<u>3</u>	2	<u>14</u>	10	0	Dans cet échantillon, les enseignants exerçant en éducation prioritaire ont un avis mitigé ou sont favorables à la

							scolarisation des enfants handicapés. En revanche, les enseignants travaillant en non éducation prioritaire sont favorables à cette scolarisation. <u>Il y a donc un lien possible</u> entre le milieu scolaire et l'opinion sur la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire.
Accueil d'enfants handicapés ou non	Oui	Non	Oui	Non	10	<u>14</u>	Dans cet échantillon, les professeurs exerçant en éducation prioritaire accueillent ou non des enfants handicapés tandis que ceux en non éducation prioritaire n'accueillent pas d'enfants handicapés majoritairement. <u>Il y a donc un lien</u> entre l'accueil d'enfants handicapés et le milieu scolaire.
	<u>4</u>	<u>4</u>					
Si oui, à l'aise ?	Oui	Non	Oui	Non	8	2	Dans cet échantillon, les enseignants d'éducation prioritaire ou non se disent à l'aise s'ils accueillent un enfant en situation de handicap. <u>Il n'y a donc pas de lien</u> entre le milieu scolaire et la réaction face à un enfant handicapé.
	<u>4</u>	0					
Si non, à l'aise ?	Oui	Non	Oui	Non	<u>11</u>	3	Dans cet échantillon, les enseignants d'éducation prioritaire et qui n'accueillent pas d'enfants handicapés pensent qu'ils seraient à l'aise avec un enfant en situation de handicap. Le constat est identique pour
	<u>3</u>	1					

							les professeurs de non éducation prioritaire. <u>Il n'y a donc pas de lien</u> entre le milieu scolaire et la réaction possible face à un élève en situation de handicap.
Quel enseignement ?	Identique	différent	Les deux	Identique	Différent	Les deux	Dans cet échantillon, les enseignants d'éducation prioritaire estiment que l'enseignement doit être différent de celui des autres élèves. Les enseignants d'éducation non prioritaire ont la même opinion. <u>Il n'y a donc pas de lien</u> entre le milieu scolaire et l'avis sur l'enseignement à délivrer.
	3	4	1	5	10	9	
Le but premier de la scolarisation	Socialisation	apprentissage	Les deux	Socialisation	Apprentissage	Les deux	Dans cet échantillon, les enseignants exerçant en éducation prioritaire estiment que le but premier de la scolarisation est la socialisation. En revanche, les enseignants exerçant en non éducation prioritaire pensent que le but premier est soit la socialisation, soit la socialisation et les apprentissages. <u>Il y a donc un lien</u> entre le milieu scolaire et le but premier de la scolarisation.
	5	0	3	10	4	10	

Analyse des résultats :

Parmi les 32 enseignants, 8 exercent en éducation prioritaire, et 24 en non éducation prioritaire.

Parmi les 8 professeurs en éducation prioritaire, 7 enseignent dans une structure possédant une CLIS, 6 d'entre eux n'ont pas suivi de formation spécifique à l'AIS / ASH, et ne connaissent pas de personne handicapée. 3 sont favorables à la scolarisation des enfants handicapés, 3 ont un avis partagé, et deux sont contre. 4 de ces 8 professeurs accueillent des enfants handicapés et sont à l'aise avec eux. Parmi les 4 qui n'accueillent pas d'enfants handicapés, 3 pensent qu'il seraient à l'aise avec ces élèves. 3 professeurs disent que l'enseignement doit être identique à celui délivré aux autres élèves, 4 estiment que celui – ci doit être différent, et un pense que l'enseignement doit être identique et différent. 5 enseignants disent que le but premier de la scolarisation est la socialisation, et trois pensent que la socialisation ainsi que les apprentissages cognitifs doivent être privilégiés.

Parmi les 24 enseignants qui exercent en non éducation prioritaire, 19 enseignent dans une école possédant une CLIS. Deux ont suivi une formation AIS / ASH. 8 de ces 24 enseignants connaissent une personne handicapée. 14 de ces enseignants sont favorables pour la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire, 10 ont un avis partagé et aucun n'est contre. 10 de ces enseignants accueillent un ou plusieurs enfants handicapés et 8 d'entre eux sont à l'aise avec eux. 14 n'accueillent pas d'enfants handicapés et 11 pensent qu'ils seraient à l'aise avec ces élèves. 5 estiment que l'enseignement doit être identique à celui délivré aux autres élèves, 10 pensent que celui – ci doit être différent et 9 disent que celui – ci doit être identique et différent simultanément. Pour le but premier de la scolarisation, 10 enseignants sur 24 disent qu'il faut favoriser la socialisation, 4 les apprentissages cognitifs et les 10 derniers pensent qu'il faut privilégier la socialisation et les apprentissages cognitifs.

Au total, on peut retenir, ici, trois liens : tout d'abord, celui entre le milieu scolaire et l'opinion sur la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire. Puis, le lien entre le milieu scolaire et l'accueil d'enfants handicapés, enfin, le lien entre le milieu scolaire et le but premier de la scolarisation. Il convient de rappeler le lien

entre éducation prioritaire et le genre également. Les enseignants exerçant hors éducation prioritaire sont plus favorables à la scolarisation des enfants handicapés que ceux exerçant en éducation prioritaire. En outre, les professeurs en éducation prioritaire accueillent des enfants handicapés, tandis que ceux hors éducation prioritaire n'accueillent pas d'enfants handicapés majoritairement. Ceux en éducation prioritaire estiment que le but premier de la scolarisation est la socialisation, alors que ceux hors éducation prioritaire disent que ce sont la socialisation ainsi que les apprentissages cognitifs.

e) Résultats concernant la CLIS :

	OUI			NON			RÉSULTATS
	Oui	Mitigé	Non	Oui	Mitigé	Non	
Formation ASH / AIS	Oui		Non	Oui		Non	Dans cet échantillon, les enseignants travaillant dans un établissement possédant une CLIS ou non n'ont pas suivi de formation ASH / AIS. <u>Il n'y a pas de lien</u> entre CLIS et formation ASH / AIS
	4		<u>22</u>	0		<u>6</u>	
Connaissance d'une personne handicapée	Oui		Non	Oui		Non	Dans cet échantillon, les enseignants exerçant dans un établissement possédant une CLIS ou non ne connaissent pas de personne handicapée. <u>Il n'y a pas de lien</u> entre la CLIS et la connaissance d'une personne handicapée.
	8		<u>18</u>	2		<u>4</u>	
Favorable ou non pour la scolarisation	Oui	Mitigé	Non	Oui	Mitigé	Non	Dans cet échantillon, les enseignants exerçant dans un établissement où il y a une CLIS sont favorables à la scolarisation des enfants en situation de handicap. Ceux ne possédant pas de CLIS ont un avis mitigé sur cette scolarisation. <u>Il y a un lien</u> entre l'avis sur la scolarisation et la présence d'une CLIS.
	<u>15</u>	9	2	2	<u>4</u>	0	
	Oui		Non	Oui		Non	Dans cet échantillon, les professeurs exerçant dans un établissement où il y a

Accueil d'enfants handicapés ou non	11		<u>15</u>	<u>3</u>	<u>3</u>	une CLIS n'accueillent pas d'enfants handicapés dans leur classe alors que ceux qui ne possèdent pas de CLIS accueillent ou non des enfants en situation de handicap. <u>Il y a un lien</u> entre la CLIS et l'accueil d'enfants handicap	
Si oui, à l'aise ?	Oui		Non		Oui		Dans cet échantillon, les enseignants qui exercent dans un établissement possédant ou non une CLIS se disent à l'aise avec un enfant handicapé dans leur classe. <u>Il n'y a donc pas de lien</u> entre la CLIS et la réaction face à un enfant handicapé.
	<u>10</u>		1		<u>2</u>		
Si non, à l'aise ?	Oui		Non		Oui		Dans cet échantillon, les enseignants qui exercent dans un établissement possédant ou non une CLIS et qui n'accueillent pas d'enfants handicapés dans leur classe pensent qu'ils seraient à l'aise avec cet élève. <u>Il n'y a donc pas de lien</u> entre la réaction possible face à un élève handicapé et la présence d'une CLIS.
	<u>11</u>		4		<u>3</u>		
Quel enseignement ?	Identique	différent	Les deux		Identique	Différent	Dans cet échantillon, les enseignants qui exercent dans un établissement possédant une CLIS pensent que l'enseignement doit être différent que celui des autres élèves. En revanche, les enseignants qui exercent dans un
	7	<u>12</u>	7		1	2	

							établissement ne possédant pas de CLIS pensent que l'enseignement doit être identique et différent simultanément. <u>Il existe donc un lien</u> entre la présence d'une CLIS au sein d'une structure et l'avis sur l'enseignement à délivrer aux élèves en situation de handicap.
Le but premier de la scolarisation	Socialisation	apprentissage	Les deux	Socialisation	Apprentissage	Les deux	Dans cet échantillon, les enseignants qui exercent dans un établissement possédant une CLIS estiment que le but premier de la scolarisation est la socialisation. En revanche, les enseignants qui exercent dans un établissement ne possédant pas une CLIS estiment que le but premier est la socialisation les apprentissages cognitifs. <u>Il y a donc un lien</u> entre la présence d'une CLIS et le but premier de la scolarisation.
	<u>13</u>	3	10	2	1	<u>3</u>	

Analyse des résultats :

Parmi les 32 professeurs 26 enseignent dans une structure possédant une CLIS et 6 non.

Parmi les 26 enseignants, 22 n'ont pas suivi une formation spécifique AIS / ASH ; 18 ne connaissent pas de personne handicapée. 15 sont favorables à la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire, 9 ont un avis partagé et 2 sont contre. 11 d'entre eux accueillant des enfants handicapés et 10 se disent à l'aise avec eux. 15 n'accueillent pas d'enfants handicapés et pourtant 11 pensent qu'ils le seraient. 7 estiment que l'enseignement doit être identiques à celui des autres élèves, 12 pensent qu'il doit être différent et 7 disent qu'il doit être identique et différent en même temps. 13 enseignants pensent que le but premier de la scolarisation est la socialisation, 3 les apprentissages cognitifs et 10 les apprentissages cognitifs et la socialisation.

Parmi les 6 enseignants qui n'exercent pas dans une école possédant une CLIS, aucun n'a reçu de formation spécifique. 2 d'entre eux fréquentent une personne handicapée. 2 sont en faveur de la scolarisation des enfants handicapés, 4 ont un avis mitigé. 3 de ces 6 enseignants accueillent un enfant handicapé, et deux disent qu'ils sont à l'aise avec ces enfants. Parmi ceux qui n'accueillent pas d'enfant handicapé, les 3 enseignants pensent qu'ils seraient à l'aise avec ces élèves. Un enseignant dit que l'enseignement doit être identique à celui dispensé aux autres élèves, 2 pensent qu'il doit être différent, et trois pensent qu'il faut qu'il soit identique et différent simultanément. 2 enseignants estiment que le but premier de la scolarisation est la socialisation, un les apprentissages cognitifs et 3 les deux.

Au total, la présence d'une CLIS est un facteur discriminant et qui n'est lié à aucune variable indépendante. les quatre liens existant entre la CLIS et les variables dépendantes sont les suivants. Les enseignants exerçant dans un établissement où il y a une CLIS sont favorables à la scolarisation des enfants handicapés, n'accueillent pas d'enfants handicapés dans leur classe, et estiment que le but premier de la scolarisation

est la socialisation. Ils disent aussi que l'enseignement doit être différent de celui délivré aux autres enfants. Les professeurs enseignant dans des structures ne possédant pas de CLIS ont un avis mitigé sur la scolarisation, ils accueillent des enfants handicapés, et estiment qu'il faut favoriser les apprentissages cognitifs et la socialisation. L'enseignement doit être à la fois identique et différent.

f) Résultats concernant la formation ASH / AIS :

	Oui			Non			RÉSULTATS DANS CET ÉCHANTILLON :
	Oui	Mitigé	Non	Oui	Mitigé	Non	
Connaissance d'une personne handicapée	Oui		Non	Oui		Non	Les enseignants qui n'ont pas suivi une formation ASH, le plus souvent ne connaissent pas de personnes handicapées alors que les enseignants formés connaissent une personne handicapée. <u>Il y a donc un lien</u> entre la formation ASH et la connaissance d'une personne handicapée.
	<u>2</u>		<u>2</u>	8		<u>20</u>	
Favorable ou non pour la scolarisation	Oui	Mitigé	Non	Oui	Mitigé	Non	Les enseignants formés sont pour la scolarisation des élèves handicapés alors que ceux n'ayant pas suivi la formation sont favorables ou ont un avis mitigé. <u>Il y a donc un lien possible</u> entre la formation et l'opinion sur la scolarisation.
	<u>3</u>	0	1	<u>14</u>	<u>13</u>	1	
Accueil d'enfants handicapés ou non	Oui		Non	Oui		Non	Les enseignants sont à l'aise qu'ils aient reçu une formation ou non avec un élève en situation de handicap. <u>Il n'y a donc pas de lien</u> entre la formation et l'accueil d'enfants handicapés.
	<u>3</u>		1	11		<u>17</u>	
Si oui, à l'aise ?	Oui		Non	Oui		Non	Les enseignants sont à l'aise avec un enfant en situation de handicap (dans leur classe)
	<u>2</u>		1	<u>10</u>		1	

							avec ou sans formation ASH. <u>Il n'y a donc pas de lien</u> entre ces deux variables.
Si non, à l'aise ?	Oui	Non		Oui	Non		Les enseignants seraient à l'aise avec un enfant en situation de handicap (si présence dans leur classe) avec ou sans formation ASH. <u>Il n'y a donc pas de lien</u> entre ces deux variables.
	<u>1</u>	0		<u>13</u>	4		
Quel enseignement ?	Identique	différent	Les deux	Identique	Différent	Les deux	Les enseignants formés pensent que l'enseignement doit être identique à celui des autres élèves alors que les enseignants n'ayant pas reçu de formation estiment que l'enseignement doit être différent. <u>Il y a donc un lien</u> entre la formation et l'opinion sur l'enseignement à délivrer.
	<u>4</u>	0	0	4	<u>14</u>	10	
Le but premier de la scolarisation	Socialisation	Apprentissage	Les deux	socialisation	Apprentissage	Les deux	Les enseignants formés pensent que le but premier de la scolarisation est la socialisation alors que ceux n'ayant pas de reçu de formation estiment que le but est la socialisation ainsi que l'apprentissage. <u>Il y a donc un lien</u> entre la formation ASH et l'opinion sur le but premier de la scolarisation.
	<u>4</u>	0	0	11	4	<u>13</u>	

Analyse des résultats :

Parmi les 32 enseignants, 4 ont suivi une formation spécifique à l'AIS / ASH.

3 professeurs ayant reçu une formation spécifique sont favorables à la scolarisation des enfants handicapés, un est contre. 3 accueillent également des enfants en situation de handicap et deux d'entre eux se disent à l'aise avec ces élèves. Celui qui n'en accueille pas estime qu'il serait à l'aise avec ces enfants du fait de l'expérience professionnelle. Les 4 enseignants pensent que l'enseignement doit être identique à celui des autres élèves et que le but premier de la scolarisation est la socialisation.

Parmi les 28 enseignants qui n'ont pas reçu de formation spécifique, 8 connaissent une personne handicapée. 14 sont favorables à la scolarisation, 13 ont un avis mitigé et un est contre la scolarisation. 11 accueillent un ou plusieurs enfants handicapés et 10 sont à l'aise avec cet enfant. Parmi les 17 qui n'en accueillent pas, 13 estiment qu'ils seraient à l'aise avec ces élèves. Pour 4 professeurs, 4 disent que l'enseignement doit être identique à celui dispensé aux autres élèves, 14 pensent qu'il doit être différent et 10 identique et différent. Le but premier de la scolarisation serait la socialisation pour 11 professeurs, les apprentissages cognitifs pour 4 d'entre eux, et les deux pour 13 enseignants.

De façon attendue, nous constatons une forte influence de la formation, puisque cinq liens apparaissent alors que la formation n'est liée à aucune variable indépendante. Les cinq liens avec la formation spécifique sont : connaissance d'une personne handicapée / opinion sur la scolarisation / accueil des enfants handicapés / l'enseignement et le but premier de la scolarisation. Les enseignants qui n'ont pas suivi de formation spécifique à l'AIS ou ASH, ne connaissent pas de personnes handicapées et ont un avis mitigé sur la scolarisation des enfants en situation de handicap. Ils estiment que l'enseignement doit être différent et que le but premier de la scolarisation doit concilier la socialisation et les apprentissages cognitifs. Les enseignants ayant suivi une formation spécifique à l'ASH ou AIS, le plus souvent, connaissent une personne handicapée et sont favorables à cette scolarisation. Ils estiment que l'enseignement doit être identique et qu'il faut privilégier la socialisation.

g) Résultats concernant la connaissance d'une personne handicapée :

	Oui			Non			RÉSULTATS DANS CET ÉCHANTILLON :
	Oui	Mitigé	Non	Oui	Mitigé	Non	
Favorable ou non pour la scolarisation	Oui	Mitigé	Non	Oui	Mitigé	Non	Les personnes qui connaissent ou non une personne handicapée n'influence pas l'opinion sur la scolarisation des élèves handicapés. Il n'y a donc <u>pas de lien</u> entre la connaissance d'une personne handicapée et l'opinion sur la scolarisation.
	<u>5</u>	3	2	<u>12</u>	10	0	
Accueil d'enfants handicapés ou non	Oui	Non	Oui	Non			Il n'y a <u>pas de lien</u> entre l'accueil d'enfants handicapés et la connaissance d'une personne handicapée.
	<u>5</u>	<u>5</u>	9	<u>13</u>			
Si oui, à l'aise ?	Oui	Non	Oui	Non			Il n'y a <u>pas de lien</u> entre le ressenti de l'enseignant et de la connaissance d'une personne handicapée. Qu'un enseignant connaisse ou non une personne handicapée, il est à l'aise
	<u>4</u>	1	<u>8</u>	1			

							avec les élèves handicapés (s'il y a en a dans la classe)
Si non, à l'aise ?	Oui	Non		Oui	Non		Il n'y a pas de lien entre le ressenti possible de l'enseignant et la connaissance d'une personne handicapée. Même si l'enseignant n'accueille pas un enfant handicapé et qu'il connaisse ou non une personne handicapée, il pense être à l'aise avec cet enfant.
	<u>3</u>	2		<u>11</u>	2		
Quel enseignement ?	Identique	différent	Les deux	Identique	Différent	Les deux	Les professeurs ne connaissant pas une personne handicapé pensent que l'enseignement doit être identique que celui des autres élèves, alors que ceux en connaissant une pensent que l'enseignement doit être différent. Il y a donc un lien entre la connaissance d'une personne handicapée et l'enseignement à délivrer.
	<u>4</u>	3	3	4	<u>11</u>	7	

	Socialisation	apprentissage	Les deux	Socialisation	Apprentissage	Les deux	
Le but premier de la scolarisation	4	1	<u>5</u>	<u>11</u>	3	8	Les professeurs ne connaissant pas une personne handicapée disent que le but premier de la scolarisation est la socialisation et les apprentissages alors que ceux qui en connaissent une pensent que la socialisation doit être le premier but de cette scolarisation. Il y a donc <u>un lien</u> entre la connaissance d'une personne handicapée et le but premier de la scolarisation.

Analyse des résultats :

Parmi les 32 enseignants, 10 connaissent une personne handicapée et 22 non.

Sur les 10 enseignants, 5 accueillent des enfants handicapés et 4 d'entre eux sont à l'aise. Parmi les cinq enseignants qui n'accueillent pas des enfants handicapés, 3 sont à l'aise et deux sont en difficultés. 4 professeurs pensent que l'enseignement doit être identique à celui délivré aux autres élèves, 3 d'entre eux disent qu'il doit être différent, et trois les deux (identique et différent). 4 enseignants estiment que la socialisation est le but premier de la scolarisation des enfants en situation de handicap, 1 préfère favoriser les apprentissages cognitifs, 5 professeurs valorisent les apprentissages et la socialisation.

Sur les 22 professeurs, 12 sont favorables à la scolarisation des enfants handicapés, 10 ont un avis mitigé. 9 accueillent des enfants handicapés et 8 se disent « à l'aise » avec ces élèves. Parmi les 13 qui n'accueillent pas d'élèves en situation de handicap, 11 pensent qu'ils seraient à l'aise avec eux. 4 professeurs disent que l'enseignement doit être identique à celui des autres élèves, 11 pensent qu'il doit être différent et 7 estiment qu'il faut que cet enseignement soit différent et identique. Pour 11 enseignants, le but premier de la scolarisation est la socialisation, pour 3 ce sont les apprentissages cognitifs et 8 pensent que c'est la socialisation associée aux apprentissages cognitifs.

On remarque que la connaissance d'une personne handicapée a un impact (deux liens) sur la conception des enseignements destinés aux élèves handicapés. Cependant, ce lien est à tempérer, puisque la connaissance d'une personne et le genre sont corrélés également à la connaissance d'une personne handicapée.. Les enseignants estiment que la socialisation doit être le but premier de la scolarisation et que l'enseignement doit être différent. Les enseignants ne connaissant pas de personne handicapée estiment que la socialisation et les apprentissages cognitifs doivent être privilégiés, et que l'enseignement doit être identique.

III) Retour aux hypothèses initiales :

A la suite de l'exploitation des données, nous pouvons revenir aux hypothèses initiales.

Hypothèse 1 : Elle porte sur le genre. Une femme aurait moins d'appréhension qu'un homme vis à vis des enfants handicapés. Dans notre échantillon, les femmes sont certes plus favorables à la scolarisation des enfants handicapés, cependant elles accueillent moins d'enfants en situation de handicap que les hommes. Que ce soient les femmes ou les hommes, il n'y a aucune influence sur la réaction face à la prise en charge d'un enfant handicapé. Ainsi, **l'hypothèse 1 ne serait que partiellement validée.**

Hypothèse 2 : Elle est relative à l'âge. Un enseignant plus âgé aurait moins d'appréhensions qu'un jeune enseignant. Dans notre échantillon, l'âge ne provoque aucune variation. En conséquence, **l'hypothèse 2 est invalidée.**

Hypothèse 3 : Elle concerne la formation. Un professeur des écoles ayant reçu une formation ASH / AIS serait plus favorable et aussi plus à l'aise avec des enfants en situation de handicap.

Au sein de cet échantillon, la formation ASH a une forte influence sur l'accueil des enfants handicapés, et aussi sur l'avis porté quant à la scolarisation et enfin le type d'enseignement à délivrer. Ainsi nous pouvons affirmer que **l'hypothèse 3 est validée.**

Hypothèse 4 : Elle concerne le type de handicap que les enseignants appréhendent le plus.

Dans notre échantillon, les enseignants sont le plus souvent favorables à la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire, atteints d'un handicap moteur. Ils se disent plus à l'aise avec un enfant souffrant d'un trouble physique qu'avec un enfant ayant un handicap intellectuel. **L'hypothèse 4 semblerait donc pouvoir être validée.**

Hypothèse 5 : Elle porte sur la connaissance d'une personne handicapée. Un

enseignant qui connaît une personne handicapée serait plus favorable et à l'aise avec elle qu'une personne n'en fréquentant pas.

Dans notre échantillon, nous avons constaté un impact important de la connaissance d'une personne handicapée sur la conception des enseignements à délivrer. En conséquence, **l'hypothèse 5 peut être validée.**

Hypothèse 6 : Elle concerne l'origine sociale. Un professeur d'origine populaire serait plus favorable à la scolarisation d'un enfant handicapée et plus à l'aise avec lui qu'un professeur d'origine moyenne ou aisée. **L'hypothèse 6 n'est pas validée.**

Dans notre échantillon, les enseignants d'origine populaire accueillent moins d'enfants en situation de handicap que les enseignants d'origine moyenne ou aisée. **L'hypothèse 6 ne peut donc pas être validée.**

Hypothèse 7 : Elle porte sur le milieu scolaire et la présence d'une CLIS au sein de la structure scolaire. Un enseignant exerçant en éducation prioritaire ou dans une structure possédant une CLIS serait plus à l'aise et favorable à la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Dans notre échantillon, les enseignants hors éducation prioritaire sont plus favorables que ceux en éducation prioritaire.

Dans notre échantillon, les professeurs exerçant dans une structure possédant une CLIS accueillent peu d'enfants handicapés dans leur classe. Ils suggèrent un enseignement doit être différent pour ces enfants et estiment que le but premier de la scolarisation de ceux - ci est la socialisation. L'hypothèse 7 est donc invalidée dans un premier volet relatif au milieu scolaire et validée dans son second volet qui concerne la présence d'une CLIS dans l'école.

Au total, il y a 4 hypothèses validées, portant sur la formation, le type de handicap, la connaissance d'une personne handicapée, et la présence d'une CLIS au sein de la

structure scolaire. Il y a 2 hypothèses non validées, celles portant sur l'origine sociale et l'âge. Deux hypothèses peuvent être partiellement validées, celles portant sur le genre et celle sur le milieu scolaire.

IV) Moyen d'investigation complémentaire :

a) Présentation :

Je choisirai un moyen d'investigation complémentaire, afin d'affiner les interprétations des écarts que j'ai repérés avec les questionnaires. Lors du second semestre du Master 2, j'ai réalisé des entretiens semi - directifs auprès des enseignants qui sont concernés par la scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire. J'envisage de m'entretenir avec un homme et une femme ayant un écart d'âge important pour pouvoir croiser les deux facteurs sociaux sur lesquels j'ai décidé de porter mon attention.

b) Guide d'entretien :

<i>Guide d'entretien sur le handicap</i>
--

- 1) Quel est votre point de vue sur la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire ?**
- 2) Pensez vous avoir assez d'informations sur le handicap ? Quels sont les manques selon vous ?**
- 3) Pensez - vous avoir eu assez de contenus lors de votre formation à l'IUFM ? Quels en ont été les manques et les points positifs ?**
- 4) Pensez vous que la présence d'une CLIS dans une école peut influencer l'avis des enseignants sur la scolarisation des élèves en situation de handicap ?**

- 5) Êtes vous ou seriez vous à l'aise avec un enfant atteint d'un handicap moteur ?
Pourquoi ?
- 6) Êtes vous ou seriez vous à l'aise avec un enfant atteint d'un handicap cognitif ? Pourquoi ?
- 7) Pensez vous que l'enseignement doit être différent ? Si non comment prenez vous en compte le handicap ? Si oui, comment l'adaptez vous ?
- 8) Pensez vous que l'enseignement doit être identique que celui délivré aux autres élèves. Si oui, dans quelles conditions ? Si non, quelles sont les modifications à apporter ?
- 9) Quand on vous parle de socialisation des élèves handicapés au sein d'une classe ordinaire, qu'en pensez vous ?
- 10) Auriez – vous aimé suivre une formation ASH ou aimeriez – vous. Si oui, si non pourquoi ?

c) Les données obtenues :

1) premier entretien :

Il s'agit d'une femme âgée entre 30 et 40 ans, son origine sociale est populaire, elle enseigne en CLIS et non éducation prioritaire. Dans son entourage, il n'y a pas de personne handicapée et elle ne connaît pas la loi du 11 Février 2005. Elle n'a pas suivi de formations spécifique à l'ASH / ASH. Selon elle, il est souhaitable de scolariser un enfant en situation de handicap dans une classe ordinaire et elle n'accueille pas d'enfant handicapé. Si celle – ci accueillait un enfant handicapé, elle suppose qu'elle ne serait pas à l'aise. Il faut privilégier un enseignement identique à celui dispensé aux autres élèves et elle favorise la socialisation au sein de la classe et de l'école.

Cette enseignante est donc bien favorable à la scolarisation des enfants handicapés mais elle n'est pas souvent confrontée à ce problème. Elle estime qu'il n'y a pas assez d'enfants handicapés scolarisés en classe ordinaire. Un problème qu'elle soulève, est le manque d'informations et de contacts en cas de difficultés avec un enfant en situation de handicap mais aussi dans le cadre de la formation délivrée par l'IUFM. Elle assure que la présence d'une CLIS peut influencer les enseignants sur la scolarisation des élèves en situation de handicap puisqu'il est possible d'avoir des informations sur le handicap et de travailler en équipe. Elle dit qu'elle serait à l'aise avec un enfant atteint d'un trouble moteur, mais moi avec un trouble cognitif. Selon elle, l'enseignement doit être différent, il faut l'adapter, privilégier la manipulation, l'explication. Elle estime que la socialisation est difficile, puisqu'il y a le regard des autres élèves. Elle souhaite suivre une formation ASH car elle n'a pas les réponses à certaines situations, elle ne sait pas comment réagir.

2) deuxième entretien :

Il s'agit d'un homme âgé entre 40 et 50 ans, son origine sociale est moyenne / aisée. Il enseigne en cycle 3, dans une école possédant d'une CLIS et se situant en non éducation prioritaire. Dans son entourage, il y a des personnes handicapées. Il connaît la loi du 11 Février 2005. Il n'a pas suivi de formation spécifique à l'ASH /AIS. Cet enseignant a un avis partagé sur la scolarisation des enfants en situation de handicap dans une classe ordinaire. Il accueille un enfant handicapé atteint d'un handicap mental. Ce professeur se sent à l'aise avec cet élève. L'enseignement doit être différent de celui délivré aux autres élèves et il est important de privilégier la socialisation dans un premier temps puis les apprentissages cognitifs.

Cet enseignant estime que la scolarisation des enfants handicapés est une bonne chose dans la plupart des cas, à l'exception des cas lourds car il n'y a aucune adaptation prévue. Il affirme avoir assez d'informations car sa femme fait partie du RASED cependant il dit que lors de sa formation à l'IUFM, il n'y a eu aucune information. Pour lui, la présence d'une CLIS apporte un autre regard sur le handicap. Il se sent à l'aise avec un enfant atteint d'un handicap moteur, cela gêne plus l'élève que le professeur des écoles, en revanche, face à un handicap cognitif, il ne réagirait pas de la même façon, il faudrait

tenir compte du handicap et de son degré. L'enseignement doit être adapté et non différent en fonction des capacités, des attentes. Il faut privilégier la participation et la compréhension. La socialisation doit être une priorité lorsque l'on scolarise un enfant handicapé. Elle permet de travailler le respect des différences et son acceptation. Il ne souhaite pas suivre de formation ASH, il ne sent pas capable de travailler uniquement avec des enfants en difficultés.

Au total, nous constatons des ressemblances et des différences entre les deux enseignants interrogés. Le premier enseignant estime avoir assez d'informations sur le handicap alors que la seconde souligne le manque d'informations et d'aides sur le handicap. Les deux professeurs affirment que la présence d'une CLIS influence la prise en charge du handicap. L'enseignant estime qu'il faut faire de la socialisation une priorité alors que l'enseignante dit que la socialisation doit être différente. Les deux avis divergent sur l'enseignement à délivrer, le professeur masculin affirme que l'enseignement doit être adapté alors que pour le professeur féminin, il doit être différent. Les deux professeurs sont d'accord sur l'idée que la présence d'un enfant atteint d'un handicap cognitif est plus difficile à prendre à charge qu'un enfant atteint d'un handicap moteur.

V) Retour aux hypothèses initiales :

Après les deux entretiens semi – directifs, nous pouvons revenir sur les hypothèses initiales qui n'ont pas été validées ou partiellement à la suite de la diffusion des questionnaires.

Hypothèse 1 : Elle porte sur le genre. Par le biais des deux entretiens d'un homme et d'une femme, les deux sont favorables à la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire mais cependant il faut tenir compte du degré et du type de handicap. **Cette hypothèse ne peut pas être validée mais les deux entretiens ont montré que les points de vue sur la prise en charge des enfants handicaps varient avec le genre des enseignants.**

Hypothèse 2 : Elle porte sur l'âge. Un enseignant qui serait plus âgé aurait moins

d'appréhensions avec un enfant handicapé plutôt qu'un enseignant novice. Lors de mes entretiens, il semble que l'enseignante âgée de moins de 40 ans soit plus en difficultés que l'enseignant âgé de plus de 40 ans. En revanche, lorsque l'on compare avec les résultats des questionnaires définitifs, la conclusion est différente. **Il faudrait donc continuer nos recherches pour confirmer ou réfuter cette hypothèse.**

Hypothèse 4 : Elle concerne le type de handicap. Lors des deux entretiens, les enseignants ont dit qu'ils étaient le plus souvent confrontés à des handicaps cognitifs. Ils se sentent à l'aise avec des enfants atteints de handicap moteur plutôt que ceux mentaux. **L'hypothèse 4 est donc vérifiée.**

Hypothèse 6 : Elle concerne l'origine sociale. Un enseignant d'origine « populaire » serait favorable à la scolarisation. Les deux personnes que j'ai interrogées étaient de deux milieux différents. L'enseignante (origine populaire) se dit favorable à la scolarisation mais elle y a été rarement confrontée. **On ne peut donc pas valider cette hypothèse 6.**

Hypothèse 7 : Elle porte sur le milieu scolaire. Les enseignants qui exerceraient en éducation prioritaire ou dans un établissement contenant une CLIS seraient plus favorables à la scolarisation des enfants handicapés. Ici, les deux enseignants interrogés sont d'accord sur le fait qu'une CLIS au sein d'une école influence positivement l'opinion des professeurs des écoles. **L'hypothèse 7 est donc toujours invalidée dans un premier volet relatif au milieu scolaire et validée dans son second volet qui concerne la présence d'une CLIS dans l'école.**

VI) Apports de la recherche sur les pratiques professionnelles :

Ce mémoire m'a permis de connaître les méthodes de recherche en sociologie. En troisième année de licence d'histoire, j'ai découvert la sociologie cependant je ne savais pas comment on menait une recherche dans ce domaine. J'ai donc appris à travailler efficacement, à me poser des questions pertinentes. J'ai également pu apprendre à résumer des articles, à retenir les éléments les plus importants. J'ai donc acquis des méthodes de

travail.

Cette recherche m'a permis également d'acquérir des connaissances sur le handicap. Tout d'abord, sur l'historique de ce concept, les différents types de handicap, et aussi sur la scolarisation des élèves en situation de handicap. Tout professeur des écoles doit avoir de bonnes connaissances sur la réglementation au sein de l'école primaire.

Cette recherche me permet aussi d'envisager ma pratique professionnelle future du fait en particulier d'avoir été confrontée à des enseignants qui avaient des avis mitigés sur la scolarisation des enfants handicapés en situation ordinaire. J'ai pu comprendre les raisons majeures de ce choix personnel ou professionnel. A l'avenir, que je serai probablement plus à l'aise et mieux renseignée face au handicap. J'envisage aussi de me spécialiser par la suite pour travailler au sein de CLIS après quelques années d'enseignement.

Conclusion :

J'ai souhaité suivre le séminaire de sociologie parce que, durant ma licence d'histoire, j'ai étudié la sociologie électorale et religieuse. Il semble donc intéressant à l'IUFM de travailler la sociologie de l'éducation. En outre, travailler sur le handicap a été une évidence puisque lors des stages de première année de Master, j'ai rencontré de nombreux enseignants en manque de moyens face à des élèves en situation de handicap et je ne souhaitais en aucun cas m'enfermer dans l'étude d'une discipline.

Mes recherches portent sur la perception et la prise en charge des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire par les enseignants. La problématique de recherches que j'ai choisie est la suivante « *l'âge et le genre des enseignants influencent – ils fortement leur perception et leur prise en charge des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire ?* »

Afin d'y répondre, j'ai formulé plusieurs hypothèses :

- x La première hypothèse concerne le genre. Une enseignante serait plus à l'aise et favorable à la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire.
- x La seconde hypothèse porte sur l'âge. Les enseignants âgés de plus de 40 ans seraient plus à l'aise avec les enfants atteints d'un handicap.
- x La troisième hypothèse concerne la formation. Les professeurs ayant suivi une formation spécifique à l'ASH / AIS seraient plus à l'aise et favorables dans tous les cas à la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire.
- x La quatrième hypothèse porte sur le type de handicap. Les enseignants rencontreraient plus de difficultés avec des enfants atteints d'un handicap cognitif.
- x La cinquième hypothèse porte sur la connaissance d'une personne handicapée. Un enseignant qui connaîtrait une personne handicapée serait plus à l'aise avec un

enfant en situation de handicap.

- x La sixième hypothèse concerne l'origine sociale. Un enseignant d'origine « populaire » serait plus favorable à la scolarisation des enfants handicapés.
- x La dernière hypothèse porte sur le milieu scolaire. Les professeurs exerçant en éducation prioritaire ou dans un établissement contenant une CLIS seraient plus favorables à la scolarisation des enfants handicapés.

Pour tenter d'apporter des éléments de réponses, j'ai mis en place deux moyens d'investigation, un questionnaire auprès d'enseignants et des entretiens semi – directifs. Le premier a pour but de recueillir des données quantitatives et de révéler des écarts importants ou non au niveau de la perception et de la prise en charge d'un enfant handicapé scolarisé en milieu ordinaire. L'entretien m'a permis d'approfondir mes réponses. J'ai ciblé un enseignant et une enseignante ayant un écart d'âge important. Ces deux méthodes d'investigation m'ont en effet permis de confirmer ou de réfuter mes hypothèses initialement établies.

A partir des données recueillies, quatre hypothèses ont pu être validées. Elles concernent la formation, le type de handicap, la connaissance d'une personne handicapée, et le milieu scolaire. Cependant, nous ne pouvons pas généraliser ces résultats du fait que ces données ne soient pas en quantité suffisante (32 questionnaires). Il aurait été intéressant de mettre en place des investigations plus nombreuses, cependant ces deux années de master ne le permettaient pas.

Ces deux moyens d'investigation nous permettent cependant de constater que les enseignants sont aujourd'hui plus à l'aise avec un enfant atteint d'un handicap moteur qu'un enfant atteint d'un handicap cognitif. Les professeurs exerçant dans une structure possédant une CLIS n'ont pas le même regard sur le handicap, ils ont moins d'appréhensions. Les professeurs des écoles ayant suivi une formation spécifique à l'AIS ou ASH sont favorables à la scolarisation des enfants handicapés en milieu ordinaire mais aussi à l'aise avec ces élèves. Les enseignants ne sont pas plus favorables que les

enseignantes cependant les points de vue sur la prise en charge des enfants handicapés varient avec le genre des enseignants. Les professeurs ayant moins de 40 ans n'est pas plus en difficultés qu'un enseignant de plus de 40 ans. Il faut tenir d'autres critères et variables sociologiques.

Enfin, il serait intéressant de continuer cette recherche en y ajoutant de nouvelles hypothèses comme par exemple « la présence d'une auxiliaire de vie scolaire pourraient influencer la perception et la prise en charge des enfants handicapés ». Pour cela, nous pourrions compléter cette recherche par la diffusion de questionnaires en nombre important, et de questionnaires semi – directifs.

Bibliographie :

DICTIONNAIRES :

CHAMPY P. ; ETEVE C. ; 2005, *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris, Nathan.

OUVRAGES :

CASANOVA R., 1999, *la classe spécialisée une classe ordinaire?*, Condé sur Noireau, pratiques et enjeux pédagogiques, ESF.

CHERKAOUI M., 2008, *Sociologie de l'éducation*, Vendôme, QSJ?, PUF.

FEDERATION APAJH, 2008, *Personnes handicapées le guide pratique, les droits, les aides, la scolarité, l'emploi, l'accessibilité*, Issy les Moulineaux, Prat éditions.

MEN, 2008, *Scolariser les élèves handicapés*, Paris, Repères.

PAUGAM S., 2010, *l'enquête sociologique*, Paris, PUF.

PERRON R. ; 1996, *les enfants inadaptés*, Paris, QSJ ?, PUF.

ARTICLES DE REVUE :

CELLIER H. ; 2010, *La gestion du handicap par l'école : les paradoxes d'une nécessaire adaptation*, Paris, CNAF, informations sociales.

EBERSOLD S. ; 2006, *La nouvelle loi change radicalement la place du handicap pour l'école*, Paris, Érès, Reliance.

PLAISANCE E.;2010, « ZAFFRAN Joël. *Quelle école pour les élèves handicapés ?*,

Paris, Revue française de pédagogie.

POUYET M. ; 2008, *handicap et école : histoire d'une rencontre* p 89-94, Paris, Érès, Reliance.